

CRIC n° 27 (2023-2024)  
6<sup>e</sup> session de la 11<sup>e</sup> législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2023-2024

## COMPTE RENDU INTÉGRAL\*

Séance publique de commission

**Commission de coopération**

Jeudi 12 octobre 2023

\*Application de l'article 162 du règlement

## SOMMAIRE

### *Ouverture de la séance*

Intervenants : M. Servaty, Président du Parlement de la Communauté germanophone, M. Frédéric, Président du Parlement de Wallonie.....1

### *Organisation des travaux*

Intervenants : M. Servaty, Président du Parlement de la Communauté germanophone.....1

*Projets et propositions*.....2

*Mise en œuvre de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone : Rapport des deux Gouvernements sur l'état des lieux pour la période 2016 à 2023*

Intervenants : M. Servaty, Président du Parlement de la Communauté germanophone.....2

### *Exposé de M. Paasch, Ministre-Président de la Communauté germanophone*

Intervenants : M. Servaty, Président du Parlement de la Communauté germanophone, M. Paasch, Ministre-Président de la Communauté germanophone.....2

### *Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville*

Intervenants : M. Servaty, Président du Parlement de la Communauté germanophone, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....4

### *Échange de vues*

Intervenants : M. Servaty, Président du Parlement de la Communauté germanophone, M. Nelles, Député au Parlement de la Communauté germanophone (CSP), M. Lambertz, Député au Parlement de la Communauté germanophone (SP), Mme Kelleter, M. de Lamotte, M. Mockel, Député au Parlement de la Communauté germanophone (Ecolo), M. Freches, Député au Parlement de la Communauté germanophone (PFF), M. Mertes, Député au Parlement de la Communauté germanophone (Vivant), M. Hazée, M. Arimont, Député au Parlement européen (CSP), Mme Scholzen, Députée au Parlement de la Communauté germanophone (ProDG), Mme Mael, M. Paasch, Ministre-Président de la Communauté germanophone, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....5

*Attentes et perspectives concernant l'évolution future de la structure fédérale de l'État belge en général et en particulier concernant les relations entre la Région wallonne et la Communauté germanophone*

Intervenants : M. Servaty, Président du Parlement de la Communauté germanophone.....14

### *Échange de vues*

Intervenants : M. Servaty, Président du Parlement de la Communauté germanophone, M. Frédéric, Président du Parlement de Wallonie, M. Lambertz, Député au Parlement de la Communauté germanophone (SP), Mme Creutz-Vilvoye, Députée au Parlement de la Communauté germanophone (CSP), Mme Scholzen, Députée au Parlement de la Communauté germanophone (ProDG), M. Mertes, Député au Parlement de la Communauté germanophone (Vivant), M. Freches, Député au Parlement de la Communauté germanophone (PFF), M. Mockel,

Député au Parlement de la Communauté germanophone (Ecolo), Mme Mael, MM. Hazée, de Lamotte, M. Paasch, Ministre-Président de la Communauté germanophone, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....14

*Intensification du dialogue entre le Parlement de la Communauté germanophone et le Parlement de Wallonie*

Intervenants : M. Servaty, Président du Parlement de la Communauté germanophone.....21

*Initiatives parlementaires en matière de dialogue citoyen et de participation citoyenne*

Intervenants : M. Servaty, Président du Parlement de la Communauté germanophone.....21

*Échange de vues*

Intervenants : M. Servaty, Président du Parlement de la Communauté germanophone, M. Lambertz, Député au Parlement de la Communauté germanophone (SP), M. Frédéric, Président du Parlement de Wallonie.....21

*Organisation des travaux (Suite).....23*

*Ordre des travaux*

Intervenants : M. Servaty, Président du Parlement de la Communauté germanophone.....23

*Désignation de deux vice-présidents*

Intervenants : M. Servaty, Président du Parlement de la Communauté germanophone.....23

*Liste des intervenants.....24*

*Abréviations courantes.....25*

## COMMISSION DE COOPÉRATION

Présidence de M. Frédéric, Président du Parlement de Wallonie,  
et de M. Servaty, Président du Parlement de la Communauté germanophone

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

*- La séance est ouverte à 14 heures 8 minutes.*

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La séance est ouverte.*

*On va commencer avec quelques informations pratiques par rapport au déroulement de la présente réunion.*

*Nous attirons votre attention qu'il y a une traduction simultanée qui est prévue. Le bureau de traduction avec qui on travaille d'habitude est présent.*

*Le cadre est fixé, on a prévu l'horaire jusqu'à 16 heures. À partir de 16 heures, l'un ou l'autre participant doit se rendre à d'autres réunions. Il y aura la possibilité de faire des points presse après cette réunion pour retourner ensuite au foyer et pour prendre le verre de l'amitié.*

*Moyennant votre accord, je présente la délégation de la Communauté germanophone, à savoir :*

- pour ProDG, Mme Lisa Scholzen et M. Raymond Heiners ;*
- pour CSP, Mme Creutz-Vilvoye et M. Robert Nelles ;*
- pour Vivant, M. Alain Mertes ;*
- pour Ecolo, M. Freddy Mockel ;*
- pour PFF, M. Gregor Freches ;*
- pour SP, M. Karl-Heinz Lambertz.*

*Ils sont conseillers du Parlement wallon, qui ont une voix consultative, qui font partie de cette enceinte, ainsi que du Parlement européen. Ils sont les bienvenus également.*

*Le Gouvernement de la Communauté germanophone est représenté par le ministre-président Oliver Paasch.*

**M. Frédéric**, Président du Parlement de Wallonie. – *Merci, Danke Vielen, Herr President. Je me limiterai à cette intervention brève dans votre langue que je manipule uniquement dans des moments festifs. Ceci est une fête puisque c'est une rencontre.*

*Hier, j'ai eu l'occasion de mettre à l'honneur, avec les collègues Mael et Kelleter, la langue allemande dont c'est la journée la semaine prochaine. On a profité de notre séance plénière pour mettre la langue*

*allemande à l'honneur et dire combien, pour nous, elle est d'une grande richesse et d'une grande influence aussi sur notre culture, dans notre quotidien sur notre territoire wallon, mais aussi un trait d'union avec nos voisins allemands qui, par votre intermédiaire aussi, peuvent dynamiser les échanges, tant sur le plan culturel que sur le plan économique et sur le plan commercial. En Wallonie, nous avons cette volonté de renforcer l'échange avec la Communauté germanophone. C'est le sens de cette réunion qui n'a plus eu lieu depuis 2017. Il était de la réactiver, me semble-t-il. C'est le sens aussi de la volonté de la Wallonie de s'ouvrir et de se rencontrer puisque nous sommes aussi Wallons.*

*La délégation que j'emmène avec grand plaisir ce midi est :*

- Mme Christine Mael, MR ;*
- Mme Anne Kelleter, Ecolo ;*
- M. Stéphane Hazée, Ecolo ;*
- M. Michel de Lamotte, Les Engagés ;*
- moi-même, président du Parlement et socialiste.*

*Merci pour votre accueil.*

*On va rester dans les temps : jusque 16 heures. Je pense que l'on a le temps d'envisager l'ensemble des dossiers qui sont sur la table.*

*Je vous remercie pour votre accueil et je dis déjà que le match retour est fixé à la fin janvier. Ce sera à Namur et nous aurons l'occasion de vous accueillir le 21 janvier.*

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *En effet, c'est le signe que nous avons réussi à réunir cette commission commune, entre notre Parlement et la Région wallonne.*

### ORGANISATION DES TRAVAUX

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *J'aimerais commencer la présente réunion en approuvant tout d'abord l'ordre du jour qui vous a été envoyé. Peut-on approuver celui-ci ?*

*L'ordre du jour est approuvé.*

*Le premier point est l'approbation du procès-verbal de la réunion du 18 mai 2017 à Eupen. Ce procès-*

verbal a été mis à votre disposition dans le dossier. Y a-t-il des remarques ?

*Tel ne semble pas être le cas.*

*On peut approuver le procès-verbal de la réunion du 18 mai.*

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LA RÉGION WALLONNE ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE :

#### RAPPORT DES DEUX GOUVERNEMENTS SUR L'ÉTAT DES LIEUX POUR LA PÉRIODE 2016 À 2023

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *L'ordre du jour appelle l'examen du rapport des deux Gouvernements sur l'état des lieux pour la période 2016 à 2023 dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone.*

*Il s'agit d'un échange de vues concernant le rapport des deux Gouvernements sur l'état des lieux pour la période 2016 à 2023. On parle également des perspectives à cet égard.*

*Après avoir entendu les rapports, on aura le droit de prendre la parole et de faire nos commentaires. Vous avez le rapport écrit dans votre dossier. Il a été approuvé lors de la réunion des Gouvernements le 2 février 2023.*

*Exposé de M. Paasch, Ministre-Président de la Communauté germanophone*

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à M. le Ministre-Président Paasch.*

**M. Paasch**, Ministre-Président de la Communauté germanophone. – *En tout et pour tout, entre la Communauté germanophone et la Région wallonne, il y a 64 accords. Ceci indique à quel point les rapports sont étroits et intenses entre ces deux entités.*

*Ce qui est particulièrement important, c'est l'accord du 26 novembre 1998. Cet accord de coopération est subdivisé en différents chapitres très concrets pour les années 2018 à 2023, période faisant l'objet de cette réunion.*

*Nous avons prévu de parler de tourisme, de commerce extérieur, de télécommunication, du transport scolaire, d'environnement, du social, de la statistique, de la coopération dans les travaux publics,*

*des cultes, de l'Église ainsi que du transfert des entreprises. Le rapport d'évaluation de notre travail dans cette période, entre 2018 et 2023, a été discuté et approuvé le 2 février 2023 par les deux Gouvernements.*

*Comme M. le Président vient également de vous le dire, il vous a été envoyé et il contient, dans les moindres détails, sur plus de 50 pages, un bel aperçu de toutes les mesures que l'on a mises en œuvre sur cette base. Vu l'horaire assez serré, je ne vais pas donner la lecture de ces 54 pages, ce serait un discours beaucoup trop long, par conséquent, je vous en fais cadeau. Cependant, à titre d'exemple, je vais tout de même exposer quelques chapitres.*

*En ce qui concerne les relations extérieures, comme vous le savez, en 2008, nous avons conclu un accord de coopération avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue d'une représentation commune à Berlin. En 2018 et jusqu'en 2022, nous avons utilisé et exploité cette représentation pour créer des ponts et approfondir des contacts entre la Wallonie, la Communauté française et l'Allemagne germanophone, à savoir la République fédérale allemande.*

*Nous avons organisé des visites communes dans le Bundesrat. Il y a eu de multiples rencontres avec des ministres-présidents allemands. Nous avons étroitement collaboré dans le cadre de la pandémie, je vais y revenir tout à l'heure. Ce pont était particulièrement utile afin de pouvoir ouvrir les frontières qui, à l'époque, avaient été fermées. Au niveau du travail, il y a également un échange très intense. Je renonce ici à vous faire l'état de tous les détails. Les instituts économiques, les universités et les invitations réciproques étaient intéressants pour les deux parties concernées.*

*La collaboration se traduit aussi au travers de la coopération dans le commerce extérieur, entre l'AWEx et la Société de promotion économique, qui se fonde sur une convention quinquennale. Cette dernière permet la promotion des entreprises wallonnes pour vendre leurs produits en Allemagne. Les exportations wallonnes vers l'Allemagne et vers les régions germanophones sont ainsi favorisées, de même que les investisseurs allemands sont attirés vers notre Région, grâce à cette coopération établie par l'AWEx. Nous avons créé un relais germanophone au sein de l'ASE qui relie tous les acteurs. Ainsi, entre Wallonie Entreprendre et la WFG, on a signé une convention avec un soutien financier pour un montant de 83 000 euros.*

*J'aimerais surtout souligner les projets suivants :*

- *le programme Wirtschaft macht Schule, « l'économie fait des émules ». Nous avons pu atteindre beaucoup d'écoles. Environ 700 élèves de la Communauté germanophone ont pu profiter de ce programme ;*

- les mesures d'accompagnement et d'information pour soutenir l'entrepreneuriat ;
- les diverses activités précieuses de la WFG, notamment une fonction de conseil lorsqu'on crée des entreprises ou lorsqu'on décide de faire une activité d'indépendant, que nous soutenons également. Il s'agit aussi de conseiller des personnes qui lancent une entreprise, ou qui prennent le statut d'indépendant. Uniquement pour cette cible, en 2022, nous avons eu 225 porteurs de projets. En outre, nous avons conseillé 37 entreprises qui existent déjà.

L'accompagnement proactif d'entreprises existantes et les activités dans le développement rural, je ne vais pas aller dans le détail des activités dans ce domaine, mais elles sont très vastes. Pour vous donner quelques mots clés, l'initiative « J'achète local », que tout le monde connaît, rentre dans cette catégorie. On y compte aussi les nombreuses activités d'Agra-Ost, les efforts de Courant d'air pour sensibiliser les écoles à la politique énergétique, toutes les campagnes de sensibilisation pour la protection de l'environnement faites par Agra-Ost, par la maison Ternell, toutes les entreprises locales qui renforcent les structures des villages, les initiatives en matière de mobilité, notamment coordonnées par Fahr mit et tant d'autres.

Pour le tourisme, il faut citer la coopération par l'Agence du tourisme Ostbelgien subsidiée par la Région wallonne. Dans ce domaine, nous aimerions souligner les projets suivants : l'échange de données entre l'agence ici et le Commissariat du tourisme, et l'évolution des marquages, des points nœuds. Le point nœud est un des grands acquis en matière de tourisme. Pour moi, il est important de dire que nous coopérons, que nous harmonisons et que nous veillons à ce que les touristes ne butent pas à la frontière linguistique, et ne s'égarent pas à pied ou à bicyclette. WBT promeut les deux marques que nous avons créées et qui coopèrent étroitement : la marque VisitWallonia et notre marque. Il y a certainement déjà des idées très concrètes que nous projetons de mettre en œuvre.

Puis, le point-nœud pour les randonnées a été étendu aux communes de Malmedy et de Waimes. Indépendamment du balisage – le balisage des pistes VTT sera fait par la Région wallonne. Les activités du centre nature Ternell, qui est le centre régional pour donner un aperçu de l'environnement subventionné par la Communauté germanophone et par le CRIE –, cette coopération entraîne beaucoup d'actions de sensibilisation pour la protection de l'environnement et la biodiversité. Nous avons couché sur 10 pages le détail des actions réalisées concrètement : sensibiliser des écoles. Des étudiants, des élèves ont profité des musées, des bibliothèques en organisant un grand nombre de journées d'animations, des événements de sensibilisation. On est très actifs en matière de protection de l'environnement, de l'énergie et surtout de

la biodiversité. Il faut souligner ici également la coopération avec Natagora BNVS et l'Aves.

Pour le domaine social, la lutte contre le surendettement, la Région wallonne et la Communauté germanophone ont coopéré pour créer un centre de référence pour lequel la Région wallonne a mis à disposition un budget de 2 millions d'euros. Le Centre de protection des consommateurs et le Centre de référence et conseils en matière d'endettement pour la Communauté germanophone, quatre communes francophones y sont reconnues. Les recommandations et les activités qui découlent de l'audit 2021 seront relatées en détail dans le rapport que vous avez reçu. Une rencontre essentielle entre la Région wallonne et le Centre de protection des consommateurs a eu lieu début 2022 ayant pour but l'optimisation des travaux des CPAS, des centrales de consommateurs et notre Gouvernement. Le consommateur central a été élu ou sélectionné pour soutenir le service régional pour un service allemand.

Un autre chapitre, ce sont les statistiques. Ici non plus, je ne veux pas aller dans le détail dans ce Parlement. Nous en avons discuté en séance publique. La coopération entre les différents acteurs en matière de statistiques avec l'IWEPS est essentielle pour créer une visibilité de la Communauté germanophone dans ces statistiques qui sont publiées. Nous coopérons étroitement également dans le domaine de l'administration pour faire avancer l'e-gouvernement et simplifier les procédures administratives.

Dans ce contexte, nous sommes en train de préparer un nouvel accord où il s'agit de profiter ensemble des processus d'harmonisation et de faciliter la Banque-carrefour des échanges de données et les centrales informatiques de la Région wallonne. Nous aimerions également encore nous améliorer dans la coopération avec « Mon Espace ». Je l'avais déjà mentionné dans ma déclaration gouvernementale. Notre intention est d'accélérer les choses et de numériser plus rapidement. Dans ce cadre, cela fait sens de coopérer avec la Région wallonne.

Par rapport à la formation, il faut rappeler que l'IFAPME ainsi que notre ZAWM disposent depuis de nombreuses années d'un accord de coopération avec la Région wallonne. La Région wallonne met à disposition, via le FOREm, 30 000 euros par an et nous avons eu accès aux centres de compétence de la Région wallonne. Il faut souligner, c'est d'ailleurs mis dans le rapport, les activités de Technofutur, auxquelles peuvent faire appel nos écoles. C'est intéressant. Cela a été souligné dans la presse. Puis, il y a les activités pour la sensibilisation des jeunes en matière d'orientation professionnelle. Je parle ici des Techni'Kit.

En matière de formation en alternance, on constate, depuis quelques années, que la mobilité interrégionale est croissante. Par le biais de cet accord, nous avons pu

prévoir une mobilité pour 65 apprentis dans 67 professions. Cela a été rendu possible grâce à cette mesure.

Je pourrais encore parler des stages et des journées contacts qui existent depuis quelques années. Je parle du « Lapin malin », mais il porte un autre nom maintenant. « Tâches et gouvernance d'entreprise », c'est comme cela qu'il s'appelle. Comme on le voit dans les statistiques, ce modèle fonctionne très bien en Région wallonne.

Ensuite, il y a encore la coopération dans la mobilité des demandeurs d'emploi et dans l'apprentissage des langues. Ce sont des initiatives de notre office du travail et du FOREM.

Pour conclure, afin de ne pas être trop long, j'évoquerai le social et le domaine de la santé, pour ne souligner qu'un seul point – qui est, à mes yeux, très intéressant –, à savoir notre nouveau décret pour la diversité, le vivre-ensemble dans la diversité et le parcours d'intégration. La Wallonie a décidé de donner une dispense pour la Région pour le parcours d'intégration lorsque les gens ont réussi leur parcours chez nous. Ainsi, lorsque ces personnes passent la frontière linguistique, elles ne doivent pas refaire ces cours et ces parcours d'intégration.

Quant à la réunion commune du Gouvernement, il y a un contenu que je ne vais pas vous relater. C'est identique à ce que je viens de vous dire. On pourrait peut-être souligner que nous nous étions mis d'accord sur un nouveau transfert de compétences des autorités locales. On prépare les décrets de transfert. On avait également prévu et projeté, lors de cette réunion commune, de faire un réseau commun de chargement électrique, de bornes électriques. Je ne vais pas aller dans les détails.

Puis, sur la to-do list, il est question de faire un peu plus dans le réseau d'hôpitaux Move. À cet égard, il y a beaucoup de choses à dire, mais je ne vais pas exagérer non plus.

La pandémie est la raison expliquant la durée si longue de cette période de référence et notre rencontre après six ans, la dernière réunion ayant eu lieu en 2017. Pendant la pandémie, nous avons coopéré avec la Région wallonne dans tous les domaines de compétences, et ce, de façon très intense et positive. La WFG avait revitalisé la coopération avec le 1890.be pour être informée en temps réel sur les mesures en matière de covid, des différentes aides covid et aussi des instructions covid pour les entreprises. La WFG, en 2019, était un des points de contact au sein de la Région wallonne.

Pour le tourisme également, on a procédé de la sorte. La Commission de concertation s'est souvent réunie et a généré des protocoles différents. On se souvient que l'HORECA a reçu des directives qui

changeaient tout le temps, et nous avons pu faire appel aux services de la Région wallonne, parce que les règles étaient identiques et que l'on pouvait informer rapidement le secteur.

Je ne mentionne pas la coopération entre les services de santé, qui était indispensable pendant la pandémie, et la bonne coopération au niveau de la Conférence interministérielle des ministres de la Santé et du Comité de concertation. Cela a très bien fonctionné.

Pour clôturer, si je compare ce rapport dont on parle aujourd'hui et les précédents, les documents se distinguent par le fait que, dans le chapitre Économie, nous avons maintenant une autre structure. Ceci est dû aux transferts de compétences qui ont eu lieu pendant cette période de référence. Entretemps, l'urbanisme, la politique du logement et une partie de l'énergie ont été transférés. Pour l'urbanisme, il y a plusieurs accords. Il y a le permis unique, par exemple, sur lequel nous avons parlé dans la Commission I, l'accord avec la SPI et également l'accord par rapport au parc d'activités économiques.

Pour conclure, nous avons très bien collaboré pendant la période de référence. Je ne donne pas lecture du rapport entier; mais les exemples vous montrent que cette coopération n'est pas un document vide, mais qu'elle est pleine de sens pour les habitants des deux Régions.

*Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville*

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à M. le Ministre Collignon.*

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Ministre-Président, Mesdames et Messieurs les Députés, j'ai écouté avec beaucoup d'attention le ministre-président.

Je serai moins prolix. Tout d'abord, il me faut excuser M. Elio Di Rupo, notre ministre-président, qui m'a demandé de le remplacer aujourd'hui. J'ai accepté immédiatement. Je suis ravi d'être à vos côtés au sein de cette commission mixte. Je suis ravi, parce qu'en relisant les comptes rendus, j'étais présent, non pas comme ministre, mais comme parlementaire au sein de cette commission. Le temps passant vite, cela date de 2017.

Les échanges étaient fournis, ce qui démontre l'enthousiasme et l'intérêt des parlementaires pour cette commission qui témoigne de notre engagement mutuel envers le développement de nos Régions et de la détermination que nous avons à travailler ensemble pour des objectifs communs.

Un petit historique s'avère utile pour bien saisir l'intérêt de notre commission. Comme cela a été rappelé, le 26 novembre 1998, la Région wallonne et la Communauté germanophone ont conclu un accord de coopération qui a marqué le début d'une collaboration fructueuse – cela vient d'être rappelé – entre nos deux entités.

Cet accord de coopération, dont l'article 2 souligne la promotion de la collaboration sous toutes ses formes, a jeté les bases de la coopération dans de nombreux domaines, sans pour autant limiter son champ d'application. Il a offert la flexibilité nécessaire pour étendre cette coopération à d'autres domaines, grâce à des accords sectoriels ultérieurs.

De plus, conformément à l'article 139 de notre Constitution, la Wallonie a transféré l'exercice de certaines compétences à la Communauté germanophone, renforçant ainsi ce partenariat.

Au bout de 10 ans de mise en œuvre de l'accord initial, lors d'une séance conjointe des deux Gouvernements le 3 juillet 2008 – je n'étais pas là cette fois –, une extension de l'accord a été décidée.

Cela a permis aux deux entités de renforcer leur coopération, reconnaissant que la Communauté germanophone, en tant que région frontalière, joue un rôle essentiel en tant que lien privilégié entre la Région wallonne et les länder et d'autres régions germanophones.

Le ministre-président a justement évoqué le rôle majeur, le rôle pivot que vous jouez en termes socioéconomiques de liant entre la Région wallonne et les länder, pour faciliter les choses. Des exemples parlants viennent d'être livrés.

Les décrets d'assentiment à cet accord de coopération ont été votés au Parlement et au Parlement de la Communauté germanophone en décembre 2008, officialisant ainsi cette nouvelle étape de coopération.

En plus des sept domaines déjà couverts par l'accord initial, tels que le commerce extérieur, le tourisme, l'environnement et d'autres, huit nouveaux domaines ont été ajoutés, notamment la stimulation économique, les statistiques, la simplification administrative, la coordination en matière de travaux publics, la formation, les cultes et les fabriques d'église, la santé et l'action sociale ainsi que la transmission d'entreprises.

En résumé, cet accord de coopération historique entre la Région wallonne et la Communauté germanophone démontre l'engagement continu des entités à travailler ensemble au bénéfice de leurs citoyens.

Cet accord offre un cadre solide pour la collaboration dans de nombreux domaines, favorisant

ainsi le développement mutuel et le renforcement des liens entre les communautés.

Conformément à l'article 17 de l'accord de coopération, la Commission d'évaluation de la coopération va :

- préparer chaque année un programme d'actions commun pour l'année suivante ;
- veiller à la mise en œuvre du programme ;
- élaborer un rapport d'activité pour chaque année écoulée.

Dans une logique de simplification administrative et en tenant compte de la bonne collaboration existante entre les deux entités fédérées, il n'a pas été jugé opportun de prévoir une installation formelle des organes de la Commission d'évaluation sous l'actuelle législature afin d'établir le rapport d'évaluation. Cependant, en accord avec l'esprit de notre accord de coopération, ce rapport a été élaboré en concertation étroite entre toutes les parties prenantes, témoignant ainsi de notre efficacité et de notre engagement envers cette collaboration. Ainsi, l'objectif de cette réunion conjointe est d'approuver le rapport d'évaluation de la coopération pour les années 2018 à 2022, ainsi que le programme de coopération pour l'année 2023.

Ensemble, continuons à faire progresser cette collaboration fructueuse pour le bien de nos Communautés et de notre Région.

#### *Échange de vues*

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à M. Nelles.*

**M. Nelles**, Député au Parlement de la Communauté germanophone (CSP). – *Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces présentations.*

*Permettez-moi d'abord de souligner de façon positive le caractère amical de cette coopération entre la Communauté germanophone et la Région wallonne. Cela ne concerne pas seulement la coopération entre les Gouvernements, les Parlements et les administrations, mais aussi la coopération entre les deux populations concernées. Lorsqu'on regarde l'histoire de la Belgique, on sait que cette coopération n'a pas toujours été dénuée de conflits.*

*Concernant la coopération concrète qui vient d'être présentée, permettez-moi de dire qu'il y a beaucoup d'aspects positifs à signaler, mais bien évidemment, il reste de la marge de progression. Je voudrais citer quelques exemples.*

*Ainsi, en ce qui concerne les aides aux investissements qui peuvent être octroyées depuis juillet 2022, la Commission européenne a présenté une*

carte pour la Belgique et pour les entités. Cette carte prévoit dans quelle commune on peut investir ou bien pour quelle commune il y a des facilités.

À l'exception de deux communes de la Communauté germanophone, il n'y a pas d'autres communes germanophones qui ont pu en profiter; alors que d'autres communes avoisinantes wallonnes ont bien été considérées. Il y a des critères objectifs qui ont fait que la Région wallonne a soumis des candidatures qui ont été acceptées par la Commission européenne. Dans cet exemple, il aurait été intéressant d'avoir une concertation préalable entre la Région wallonne et la Communauté germanophone. Selon les dires de notre ministre-président, cette concertation n'a pas eu lieu au préalable. Or, une telle concertation est importante, parce qu'il s'agit d'intérêts économiques et que cela touche à des questions de concurrence entre les communes lorsqu'il s'agit d'attirer des investissements. La Région wallonne n'est certes pas obligée de le faire, c'est de sa seule compétence. Toutefois, même dans les domaines dans lesquels nous n'avons pas de compétence, il serait intéressant d'avoir un échange d'opinions.

Un deuxième exemple porte sur l'aménagement du territoire. Dans ce domaine, la coopération pourrait être améliorée. Je vous rappelle que la compétence pour l'environnement n'a pas été transférée. Il reste des questions dans lesquels il faut s'aligner. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il y a un accord de coopération, par exemple, pour le permis unique. Dans ces domaines, des discussions, des alignements sont nécessaires. Cet accord de coopération, qui doit éviter des dédoublements, ne fonctionne peut-être pas toujours. En mai 2022, une question a été posée au Parlement wallon pour savoir si la Wallonie avait été impliquée dans les travaux de réforme en Communauté germanophone. Il s'est avéré – c'était la réponse du ministre Borsus à l'époque –, que la Région wallonne n'en avait pas été informée. C'est un autre domaine dans lequel la coopération devrait être ou pourrait être améliorée, car il s'agit de questions très importantes.

Un troisième point concerne le financement. C'est plutôt un souhait que je formule ici. Agra-Ost est une institution financée, entre autres, par la Région wallonne; c'est un centre de recherche dans le domaine de l'agriculture. On nous a communiqué qu'il n'y avait pas assez de moyens pour mettre en œuvre tous les projets. Pour nous, cette institution est importante, car l'agriculture reste importante en Communauté germanophone. D'où mon souhait de prêter attention aux intérêts financiers de cette institution germanophone, la seule institution germanophone en matière d'agriculture.

Je tiens également à souligner la coopération avec l'IWEPS. Le ministre-président l'a évoqué tout à l'heure, la coopération entre les administrations est excellente; on aimerait la voir intensifiée. Le cadastre

que la Région wallonne veut instaurer pour créer le lien entre ce qui se crée dans l'enseignement et ce qui se fait dans le monde du travail ne fonctionne pas encore. Là aussi, on aimerait être impliqués dans les travaux.

Voilà quelques suggestions d'amélioration.

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – La parole est à M. Lambertz.

**M. Lambertz**, Député au Parlement de la Communauté germanophone (SP). – Il s'agit d'un accord qui fête ses noces d'argent cette année; je me souviens encore très bien de la journée où nous l'avons signé. Ensemble, avec tout le Gouvernement wallon, nous nous sommes réunis ici pendant une journée; beaucoup de personnes qui étaient présentes se souviennent encore vivement de cette rencontre. Comme dans chaque bon mariage, au début, les contacts sont fréquents; plus tard, l'amour est le même, mais on se rencontre moins souvent. Faut-il vraiment attendre six années avant de se rencontrer à nouveau? Nous savons que le covid en est responsable.

S'agissant de l'accord, il est remarquable. Lorsqu'on le lie aux autres, 60 accords qui existaient également et dont il faudrait peut-être parler ou qu'il faudrait évaluer. Techniquement parlant, cet accord, comparé à tous les autres accords ayant eu lieu entre les Communautés et les entités territoriales en Belgique, est remarquable: un unique selling point. Il s'agit du seul accord qui prévoit deux formes de coopération différentes:

- d'une part, une coopération entre Région et Communauté dans leurs compétences respectives;
- d'autre part, c'est ce qui est spécifique, une coopération unique qui fait que la Communauté germanophone appartient au territoire de la Wallonie et de la Communauté germanophone en même temps.

Certaines compétences wallonnes sont exercées en Communauté germanophone. C'est une particularité et en même temps un défi pour cette coopération, surtout combinée à l'asymétrie des compétences. Je ne dois pas rappeler aux collègues wallons qu'une partie des compétences de la Communauté française a déjà été transférée et qu'aménager tout cela constitue un défi, une acrobatie. C'est la formule 1 de la coopération entre entités territoriales.

Nous avons fait de très bonnes expériences et nous allons continuer à le faire. Nous parlerons au point suivant, à l'ordre du jour; de la manière dont vont évoluer les choses. On pourrait dire beaucoup de choses et citer beaucoup d'exemples concrets que les deux chefs de gouvernement ont déjà cités.

Ce qui m'a toujours fortement réjoui, c'est la bonne coopération en matière économique – domaine pour

laquelle la Région wallonne reste compétente –, ainsi que les relations extérieures en matière d'économie. La SPI d'ici coopère très bien avec les institutions wallonnes.

*Ces dernières années, les relations entre les entités belges et les länder allemands ou autrichiens se sont créées grâce à l'entremise de notre Gouvernement. C'est une très bonne chose, c'est un exploit. Cela prouve que nous pouvons faire beaucoup de choses ensemble, indépendamment de toute question de transfert de compétence.*

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à Mme Kelleter.*

**Mme Kelleter** (Ecolo). – *J'allais parler français, mais je parle allemand dans cette « maison ».*

*Je tiens à souligner l'importance de la coopération entre les deux entités en temps de crise.*

*En ce qui concerne les inondations, ni la Communauté germanophone ni la Wallonie n'étaient directement impliquées dans la gestion des crises, mais elles ont tout de même revêtu un rôle important avant, dans la prévention des crises, et après, dans la reconstruction. Ce sont deux domaines importants dans lesquels mon groupe pense que la coopération doit être intensifiée.*

*Il existe déjà un schéma multidisciplinaire pour l'évolution de la vallée de la Vesdre, qui comprendra la Communauté germanophone. Des projets à Eupen seront financés par la Wallonie. La Communauté germanophone a également investi beaucoup de moyens dans ces projets. La Vesdre ne s'arrête pas aux frontières linguistiques, 16 % de son versant se trouvent dans la Communauté germanophone. C'est la partie pour laquelle l'impact serait le plus important dans le cas d'éventuelles inondations. Si nous voulons cohabiter avec cette rivière et être mieux protégés en temps de crue, la coopération doit se faire de façon cohérente, de part et d'autre. Il s'agit de faciliter le travail des communes et d'éviter toute confusion dans le chef des citoyens. La recommandation 141 du Parlement wallon demande une coopération intensifiée entre la Wallonie et la Communauté germanophone, surtout en ce qui concerne l'aide et son accessibilité pour les citoyens. J'espère que cette recommandation sera mise en œuvre à l'avenir.*

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à M. de Lamotte.*

**M. de Lamotte** (Les Engagés). – De prime abord, je voudrais remercier nos hôtes d'aujourd'hui pour leur accueil, c'est vraiment très sympathique.

L'objet d'une réunion comme celle-ci est évidemment d'évaluer ce qui s'est passé. Le ministre-président et M. Collignon l'ont fait tous les deux, mais il faut évaluer, voir les points forts et les points faibles à aménager pour que les choses aillent encore un peu plus loin.

Monsieur le Ministre-Président de la Communauté germanophone, vous avez évoqué longuement l'article 7 – je vous en remercie –, qui concerne l'aide aux firmes wallonnes pour un certain nombre d'aides au niveau économique, puisque vous êtes proche de nos collègues germanophones et allemands. C'est important, mais le tout est de voir comment cette cellule fonctionne et s'il ne faudrait pas l'améliorer. Le cas échéant, n'y a-t-il pas d'initiatives nouvelles à prendre dans ce cadre ?

Je pousse un peu plus loin la réflexion en disant que l'on parle allemand aussi en Autriche. N'y a-t-il donc pas, aussi pour les firmes wallonnes, un intérêt à essayer de se promouvoir, avec l'aide de la Communauté germanophone, auprès de nos amis autrichiens ?

Le deuxième point d'évaluation qui me semble devoir attirer un point d'attention, c'est l'article 11. On parle du transport scolaire. On sait bien qu'il y a toute une série de difficultés, notamment en ce qui concerne le recrutement de chauffeurs. Cela existe chez nous en Wallonie, mais j'imagine que vous n'échappez pas à la règle. N'y a-t-il pas quelque chose qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour développer des synergies sur ce sujet ? Je crois que cela pourrait être un plus pour les uns et les autres.

Puisqu'on y arrive bientôt, en ce qui concerne les élections locales d'octobre 2024 – le ministre des Pouvoirs locaux ne me démentira pas –, il y a eu un accord de coopération en 2018 concernant les élections locales pour harmoniser des dispositions utiles, notamment pour les élections provinciales. Y a-t-il un accord de coopération nouveau pour 2024 ? Que souhaiterait-on mettre en place par rapport à cela ?

La Wallonie a également adopté une réforme en matière de propagande électorale, jusqu'au transfert, applicable aussi à la Communauté germanophone. C'est un point d'attention. Après ce transfert, la Communauté germanophone envisage-t-elle une réforme également sur ce sujet ? Si oui, il ne faut pas tarder parce que les élections locales sont pour dans un an.

J'ai deux remarques concernant la question de la compétence provinciale sur le territoire des communes germanophones. Y a-t-il une demande posée sur ce sujet particulier ?

Voilà, Monsieur le Président, pour le premier point. On parlera des autres tout à l'heure, si vous voulez bien.

J'ai également une remarque sur l'organisation des travaux. On n'a pas évoqué le premier point de l'ordre du jour. Est-ce normal ou pas ?

*(Réaction de M. le Président Frédéric)*

D'accord. On le fera in fine, j'imagine.

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *On n'avait pas le quorum.*

**M. de Lamotte** (Les Engagés). – Il est atteint maintenant.

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *Nous le ferons plus tard.*

**M. de Lamotte** (Les Engagés). – Merci pour votre attention par rapport à ces quelques points que je souhaitais soulever.

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à M. Mockel.*

**M. Mockel**, Député au Parlement de la Communauté germanophone (Ecolo). – *Monsieur le Président, je voudrais rebondir par rapport à ce qui a été dit. Cet accord de coopération n'est pas une coquille vide. Je tiens à le souligner.*

*Je voudrais faire remarquer que, dans le domaine économique, les contacts sont intenses et que nous assumons ce rôle de passerelle. C'est une fonction que je tiens à souligner davantage.*

*Mon domaine préféré, ce sont les projets LEADER : mobilité à la campagne, dans la ruralité, le logement. Ce n'est pas seulement intéressant, c'est également important, parce que nous constatons de la créativité dans le chef des citoyens. On a créé des sensibilités au profit du citoyen et au profit de la société civile qui implémentent de façon structurée ces projets. Ces derniers ont une fonction phare qu'il ne faut pas sous-estimer.*

*Ensuite, il y a des institutions ou des organes permanents, comme la maison Ternell qui exerce une fonction clé. Concernant leur projet, la sensibilisation qu'ils font en matière de questions environnementales est énorme.*

*On vient notamment de mentionner les inondations. Si l'on veut voir quel est le lien entre certains événements – pas seulement les catastrophes – qui illustrent notre influence sur la nature et si l'on veut créer une compréhension pour cela, de tels centres nature sont importants. La diversité des espèces est importante, par exemple, pour ne pas seulement parler des inondations ou de l'eau.*

*S'agissant de la coopération au niveau des services, en tant que parlementaire, j'aime bien reprendre les données de l'IWEPS. C'est un exemple parlant, car je*

*pense que la Communauté germanophone ne pourrait pas faire ce travail seule et ne devrait pas avoir à le faire seule. Du reste, nous obtenons de bons résultats, des résultats pérennes.*

*En ce qui concerne les nouvelles compétences, telles que le logement, l'énergie ou l'aménagement du territoire, la coopération est importante.*

*Il est important, au sein même des compétences, d'améliorer ces dernières ou leur mise en œuvre, mais surtout de travailler aux interfaces, car c'est grâce aux interfaces que l'on pourra mesurer la qualité de cette coopération et l'efficacité de celle-ci. Je prends pour exemple la question des permis globaux où il y a eu une certaine répartition. Je trouve qu'il faut absolument que, pour le client, il y ait une seule procédure. Cela devrait être possible dans le cadre du permis unique.*

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à M. Freches.*

**M. Freches**, Député au Parlement de la Communauté germanophone (PFF). – *Monsieur le Président, on voit à quel point les synergies sont importantes dans cet accord de coopération. On le souligne à de nombreux égards.*

*Bien sûr, le facteur économique est un important pour une région frontalière comme la nôtre, mais je parle surtout du rôle de la SPI. En 2015 et 2018, le Comité de concertation territorial a été créé pour les germanophones. C'était important. J'en faisais partie d'ailleurs. On s'est réuni régulièrement pour parler de l'évolution des zones économiques de notre région avec la SPI.*

*Nous avons créé le parc East Belgium à Lontzen où nous avons essayé d'attirer des entreprises allemandes, mais également des entreprises francophones vers la frontière.*

*En ce qui concerne la formation des PME et les coopérations avec l'IFAPME, en temps de pénurie, il faut souligner qu'il n'y a que les synergies entre ces centres de formation qui peuvent atteindre les jeunes qui vivent ici et qui font leur formation en Wallonie ou vice versa. C'est un facteur important parce qu'il y a actuellement une pénurie, chez vous comme chez nous. Là, on peut certainement encore améliorer les choses.*

*Les collègues l'ont mentionné, j'ai été chef d'entreprise. Ce permis unique est bien sûr une épine dans le pied, parce que pour le permis unique, on a besoin d'un permis d'aménagement du territoire chez nous et, pour ce qui touche à l'environnement, on doit se rendre à Namur. Cela demande du temps, non seulement en ce qui concerne le permis unique lui-même, mais aussi pour les aides à l'investissement où l'on est tributaire de l'autorité en matière d'environnement, ce qui prolonge les procédures. Je*

*sais de quoi je parle. Il faudrait peut-être trouver une solution pour les petites entreprises, pour les PME qui n'ont pas un cadre financier et qui sont directement concernées par les aspects financiers, surtout quand cela prend très longtemps.*

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à M. Mertès.*

**M. Mertès**, Député au Parlement de la Communauté germanophone (Vivant). – *Je ne vais pas répéter l'importance de cette coopération, tout le monde a compris. On ne serait pas ici si l'on n'en était pas conscients.*

*Le collègue de la Région wallonne a déjà mentionné le transport des écoliers. Je crois que l'on a des problèmes similaires, notamment les bus qui sont trop remplis au début de l'année, ce qui est dû aux normes. Par exemple, une norme est combien d'élèves on peut transporter dans un bus scolaire ou le fait qu'il y a des sacs dont on ne tient pas compte. Ce sont des choses réglementées au niveau fédéral, mais grâce à une coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone, elles pourraient être résolues. La Région wallonne aurait les compétences financières, mais la sécurité des élèves devrait primer. Dans ce cas, on pourrait encore faire des progrès.*

*Un deuxième aspect dans le transport des écoliers et élèves est le fait qu'ici nous sommes dans une situation particulière. La Région wallonne, il y a quelques années, a décidé de réduire le prix des transports publics pour les personnes entre 18 et 25 ans et a fixé un prix de 12 euros par an. En Communauté germanophone, en tant qu'élève d'école primaire, jusque l'âge de 12 ans, le transport scolaire est gratuit, remboursé par la Communauté germanophone. Cela fait que les jeunes âgés de 12 à 17 ans, qui doivent payer le tarif TEC en Communauté germanophone, ont des frais à supporter, ce qui pèse sur le budget, surtout des familles nombreuses.*

*Je sais que la Région wallonne a prévu d'étendre la mesure aux jeunes entre 12 et 17 ans, mais on ne sait pas quand cela se fera. Il faudrait peut-être en tenir compte pour que, au niveau de la Communauté germanophone, on ait une politique cohérente dans les transports publics pour les écoliers et élèves.*

*D'autres exemples, le projet d'infrastructures, la construction des routes, où un grand nombre de projets sont listés, où la Région wallonne a investi sur le territoire de la Communauté germanophone. Ici aussi, il faut continuer à travailler, notamment dans le dossier de la N64, cet axe entre Saint-Vith et la frontière luxembourgeoise. C'est un sujet qui revient dans l'actualité : parfois il y a des plans, parfois il n'y en a plus. Il faudrait certainement avancer sur ce dossier.*

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à M. Hazée.*

**M. Hazée** (Ecolo). – Je voudrais exprimer mon plaisir d'être là. Lorsque nous regardons l'accord de coopération que chacun a pu examiner, l'esprit est bien relaté par les termes qu'il contient : l'esprit de respect, l'esprit d'intérêt mutuel de coopération et même, M. Mertès l'évoquait, l'esprit d'amitié.

Avant les deux idées que je voulais évoquer, je voudrais interagir avec deux points qui ont été évoqués précédemment. Plusieurs ont mis en exergue les questions autour du permis unique. Dès lors qu'un législateur est compétent pour une matière et un autre pour une autre, il faut organiser la meilleure fluidité des dossiers. J'ai juste envie d'insister sur un point : la compétence de l'environnement ne se limite pas aux permis, ni au permis unique, ni au permis d'environnement. Elle est beaucoup plus vaste, puisque c'est l'ensemble des législations en matière d'eau, d'air, de sol, de déchets, et j'en oublie encore un grand nombre.

Ensuite, vous évoquez l'enjeu du tarif des TEC pour les jeunes de 12 à 17 ans. C'est une préoccupation que nous partageons aussi dans la partie francophone de la Wallonie. Bien sûr que, dans les années à venir, nous espérons étendre la mesure, mais il s'agissait des contraintes budgétaires, avec la nécessité de ne pas attendre d'avoir la somme d'ensemble pour avancer, notamment pour avancer avec les 18-24 ans, avec les personnes de plus de 65 ans ou avec les personnes sous le statut BIM.

J'ai deux interrogations. Je voulais questionner le Gouvernement par rapport au futur, puisque nous sommes au sein du Parlement. On a fait le point sur le passé. D'autres ont aussi posé la question de certaines difficultés, de certaines marges de progrès. J'avais envie de demander au ministre si, d'une part, il y avait déjà des projets partagés entre les deux Gouvernements pour la coopération future et, d'autre part, si d'un côté ou de l'autre, il y avait des souhaits, des idées, mais pas encore partagés, pour des éléments de coopération. Ce sera ma première question.

Ma deuxième question porte sur l'accord lui-même. M. Lambert a rappelé les étapes de 1998 et de 2008, qu'il connaît bien. Cela fait 15 ans que cet accord n'a plus été modifié. Une série d'autres l'ont complété, cela a été dit. Je me demandais s'il ne serait pas bon, sans qu'il n'y ait un calendrier d'urgence, d'assurer une nouvelle mise à jour de cet accord, 25 ans après son élaboration, parce que certains transferts sont intervenus et certaines dispositions sont devenues obsolètes. Je vois l'article 9 qui nous parle de l'aménagement du territoire, mais il a changé de rubrique, si je puis dire, dans les deux grandes catégories de coopération que l'ancien président du Parlement a évoquées.

Ce sont aussi les nouveaux défis. Ma collègue, Mme Kelleter, évoquait l'enjeu des leçons que nous tirons des inondations, notamment du travail sur le bassin de la Vesdre qui, par essence, dépasse toute frontière politique ou administrative et les limites de compétence. Forcément que cela intègre des compétences actuelles de la Communauté germanophone et de la Wallonie, bien sûr de partenaires extérieurs à ces deux entités. Cela servirait également à régler d'éventuels points de progrès qui demanderaient de remettre sur le métier certains thèmes évoqués par les uns et par les autres.

C'est une suggestion, rien ne l'impose. On peut aussi travailler avec des accords complémentaires et thématiques. En respectant les grandes périodes qui jalonnent cette histoire, 15 ans plus tard, après la dernière modification, il y a sans doute un espace pour un travail de mise à jour.

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à M. Guido Arimont.*

**M. Arimont**, Député au Parlement européen (CSP). – *Je suis bien Pascal et non Guido. Guido est quelqu'un de très gentil, mais on me confond souvent. Il ne fait pas partie de ma famille, mais ce n'est pas grave, Monsieur le Président. Je suis Pascal Arimont.*

*J'aimerais encore apporter un élément européen dans cette discussion avec une question à ces deux niveaux de gouvernement. Je suis membre du Parlement européen, et je suis dans le Comité régional de fonds structurels.*

*La politique régionale concerne aussi bien la Communauté germanophone que la Région wallonne. C'est de l'argent qu'ils utilisent pour des projets tout à fait utiles par le biais du cofinancement. Personnellement, j'ai négocié le cadre financier, entre autres, pour la période entre 2014 et 2019 et les budgets qui sont dépensés en Communauté germanophone et en Région wallonne.*

*Cependant, on peut lire maintenant que la Belgique, pour la période 2014-2019, perd 723 millions d'euros, parce qu'elle ne les a pas dépensés et qu'il faut les absorber.*

*Quelle part de ces 723 millions d'euros comptez-vous encore absorber ? Faites-vous tous les efforts possibles et imaginables pour avoir accès à ces fonds ? Ce serait regrettable de ne pas pouvoir les utiliser par manque de gestion. Que faites-vous pour appeler ces fonds jusqu'à la fin de l'année ? Y a-t-il des projets qui absorbent ces fonds ?*

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à Mme Scholzen.*

**Mme Scholzen**, Députée au Parlement de la Communauté germanophone (ProDG). – *Tout d'abord, je voudrais profiter de l'occasion pour excuser l'absence de M. Cremer qui, pour des raisons de santé, ne peut pas participer à notre réunion. Il regrette fortement de ne pas pouvoir être présent, parce que cette coopération est très importante. En tant que Communauté germanophone, nous avons l'habitude d'avoir un grand nombre de partenaires à l'étranger et nous avons conclu beaucoup d'accords. Toutefois, la Wallonie est et restera un partenaire privilégié. C'est le partenaire par excellence.*

*Cet accord de coopération et les projets présentés le soulignent et le prouvent clairement. C'est important dans le cadre des compétences qui ont été transférées. L'aménagement du territoire a été mentionné. D'autres compétences ne nous sont pas revenues de façon intégrale, comme la matière de l'énergie qui a été fractionnée. Il est important de coopérer de façon pragmatique pour que les services soient accessibles aux citoyens de la Communauté germanophone. Par exemple, pour les primes énergie, certaines procédures sont encore réglées par la Région wallonne, notamment les crédits à taux zéro.*

*Il est important d'intensifier encore davantage notre coopération dans d'autres domaines et d'autres projets. Comment cela pourrait-il se présenter ? On a déjà posé cette question. Personnellement, je pense à la formation et à l'enseignement, notamment la compétence en matière de connaissances de langues étrangères. Y a-t-il encore des projets en cours, prévus ou avez-vous encore des idées ?*

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à Mme Mauel.*

**Mme Mauel** (MR). – *J'avais visé le point 3 dans mon intervention, mais tout le monde a déjà mentionné ce point. Je partage d'ailleurs leur intervention. Il s'agit ici d'une coopération qui fonctionne bien, notamment par le biais des nombreux accords que le ministre-président a énumérés, notamment par le transfert de compétences, et ceux qui ont eu lieu ces derniers temps.*

*Nous saluons cet esprit de dialogue et d'ouverture d'esprit.*

*Par rapport à ce point 3, je suis curieuse d'entendre les desiderata de la Communauté germanophone et dans quelle mesure on peut aider, en tant que députés au Parlement wallon, pour que cela se réalise.*

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *Je clôture les interventions et je demande au Gouvernement de prendre la parole.*

*La parole est à M. le Ministre-Président Paasch.*

**M. Paasch**, Ministre-Président de la Communauté germanophone. – *M. Nelles a lancé un appel pour soutenir davantage Agra-Ost. Je soutiens cette revendication. J'en ai déjà discuté au niveau bilatéral avec mes collègues wallons. Il s'agit d'une institution importante pour nous. J'en appelle ici à y regarder plus près encore et à refixer peut-être le cadre renouvelé pour le cadastre mentionné.*

*Malgré l'excellente coopération avec l'IWEPS, il y a un retard à combler. J'espère que l'on pourra avoir des résultats assez rapidement, parce qu'il est important de créer un lien entre le milieu scolaire et le milieu du travail. C'est important.*

*Mme Kelleter avait revendiqué en quelque sorte un accord de coopération pour mieux coopérer, si je puis dire, après les inondations, notamment pour régler les dégâts et en vue de la planification future autour de la Vesdre. Ici, nous avons eu l'occasion d'en discuter à plusieurs reprises.*

*M. Mockel a posé des questions, tout comme il a posé des questions à M. le Ministre Antoniadis. Je ne puis que vous rappeler que nous faisons tout ce qui est possible pour coopérer avec la Région wallonne sur cette question stratégique. Ce serait plus que stupide notamment par le fait que l'eau ne s'arrête pas aux frontières et certainement pas aux frontières linguistiques. On le sait et l'on en est bien conscients. Néanmoins, tout le monde a ses compétences et il faut veiller à ce que l'on coopère étroitement. Je crois vraiment que les collègues le font. C'est notre cas également en tant que Gouvernement. À la question de savoir si l'on a besoin d'un accord complémentaire, cette question a été analysée par les services juridiques compétents de part et d'autre. La réponse était à chaque fois négative. Je connais le rapport du comité spécial, mais je ne puis que répéter ce que l'on nous a dit et tout ce que nous pouvons faire dans le cadre de cette coopération. Cela fait sens et il n'y a pas besoin d'un autre accord officiel formalisé.*

*Si un jour, on constate qu'un nouvel accord de coopération améliore les choses, on est d'accord de le faire. Faire un accord juste pour le faire, sans contenu et sans objectif clair, simplement pour répondre de façon positive à une question, n'a pas beaucoup de sens à mes yeux.*

*J'en arrive aux questions et remarques de M. de Lamotte par rapport à l'Autriche.*

*L'Autriche fait partie de l'Europe germanophone. Nous sommes disposés à faire profiter les autres parties de la Belgique vers l'Allemagne, vers l'Autriche et vers d'autres régions et États germanophones. Nous n'avons pas de structure institutionnelle pour le faire. Néanmoins, par le biais de la représentation de Berlin, on fait déjà beaucoup de choses. On pourrait peut-être faire davantage. On organise des rencontres avec les*

*ministres-présidents autrichiens dans leur ambassade à Berlin. Je me souviens très bien que nous avons créé des contacts pour la Wallonie dans le domaine de la santé, avec les instituts de santé et de recherche en Autriche, l'Institut Robert Koch en Allemagne, et là où c'est possible. Actuellement, c'est fait de façon ponctuelle, mais on le fait. On pourrait certainement encore faire mieux.*

*Le transport scolaire a été mentionné. Tout comme la Wallonie, nous souffrons aussi de la pénurie de main-d'œuvre, notamment les chauffeurs d'autocar. Je crois que l'on en souffre davantage. C'est un sujet plus que sérieux. On n'est plus en mesure du tout d'organiser les transports scolaires, car les entreprises privées d'autocar nous disent : « Oui, avec plaisir, on veut bien faire cette ligne, mais l'on n'a pas de chauffeur. On n'en trouve pas. On ne peut rien faire dans nos propres services. On a déjà cherché des personnes qui auraient un permis adéquat pour intervenir de façon ponctuelle pendant quelques jours. Nous avons eu un grand problème : on a dû leur dire la veille que les enfants ne pouvaient pas aller à l'école le lendemain, car le chauffeur était malade et que l'on ne trouvait pas de remplaçants ».*

*La situation est particulièrement problématique au sud de notre Communauté à Burg-Reuland : les enfants prennent très longtemps pour faire une distance très courte parce que les lignes ne sont pas desservies. Oui, il y a des appels d'offres. Les prix sont attrayants pour que quelqu'un s'y intéresse, mais les entreprises n'ont pas les chauffeurs. C'est un problème très grave.*

*Si l'on peut trouver une solution commune dans le cadre d'une coopération à définir, cela m'intéresse très fortement. En effet, c'est un problème plus que sérieux.*

*Nous avons réfléchi à la formation, les permis pour des chauffeurs de bus et d'autocar, à sensibiliser, et cetera, mais, jusqu'à présent, nous n'avons pas encore trouvé l'œuf de Colomb. Je le dis clairement et cela dépasse un peu le cadre des chauffeurs de bus. Nous ne sommes pas toujours satisfaits des services des TEC. Pour le dire de façon polie, les bus trop remplis, la flexibilité manquante nous agacent souvent. On a un échange étroit avec les TEC, mais c'est pénible, pour le dire de façon modérée.*

*Puis, vous avez parlé des élections en 2024. Oui, on a un nouvel accord qui a été préparé avec la Région wallonne pour les élections aux niveaux provincial et communal, pour travailler avec le même système électronique, plus preuve papier, pour pouvoir les organiser, comme cela a été fait en 2018. Nous adaptons nos décrets. Nous en discutons justement au niveau de la commission adéquate pour que tout se passe de façon harmonieuse. Le Code de la démocratie locale a apporté quelques changements et nous projetons de les transférer. Là, nous sommes d'accord, dans une large mesure, cela peut fonctionner.*

La publicité électorale a également été mentionnée de façon explicite. C'est un point à discuter. Dans votre décret, vous avez vu qu'il n'y a pas de publicité à partir de 22 heures, exception faite des communications électroniques. Ici, on est d'avis qu'il ne faut plus autoriser quelque publicité que ce soit à partir de 22 heures : entre le sponsoring sur Facebook et le placement d'affiches après 22 heures, il n'y a pas de différence. Pas de pub après 22 heures, c'est clair, c'est net et ce n'est pas difficile à comprendre. À cet égard, on voudrait peut-être encore s'entretenir de façon plus intense avec vous. Là, on peut décider pour le communal, mais pas pour le provincial. Si la Région wallonne maintient son principe tel qu'il a été évoqué, cela pourrait créer une différence entre ce que nous décidons pour les communes de notre côté et vous, pour le provincial, avec la conséquence que, pour les communales, les candidats communaux ne peuvent pas faire de pub après 22 heures. Cela va probablement nous inciter à l'harmonisation. Cette différence est inutile.

M. Hazée et d'autres collègues ont mentionné le permis unique. M. Freches l'a souligné, pour le permis unique, il faut absolument s'améliorer, accélérer, trouver de meilleures solutions que celles que l'on a actuellement. Peut-être que, sur le point 3 de notre ordre du jour, on y reviendra.

Concernant les éléments pour la future coopération, le rapport sur la coopération entre 2018-2022 vous indique qu'il y a toute une série de propositions concrètes qui ont été faites pour 2023 et pour les années à venir. Dans la plupart des chapitres, il y a des propositions sur la manière dont on peut concrétiser ces choses et étendre cela. On en a parlé de façon intense lors de notre rencontre entre les Gouvernements.

Dans le domaine de l'énergie, on projette de coopérer plus étroitement, notamment par la création d'un réseau de bornes électriques.

Puis, dans le cadre du réseau Move des hôpitaux, il s'agit de coopérer plus étroitement et de façon plus transparente. C'est un des mots clés, entre autres.

Mme Scholzen a mentionné l'apprentissage des langues. Là aussi, il y a encore de la marge de manœuvre. Au niveau de l'emploi et de la promotion de l'emploi, on fait déjà pas mal de choses. La formation des PME donne des possibilités de promouvoir l'apprentissage des langues. Puis, avec la FWB, nous avons encore un potentiel énorme. Ces derniers 18 mois, beaucoup de choses ont bougé, beaucoup de projets ont été réalisés avec les universités, avec la Région wallonne et avec la Communauté française : les cours préparatoires, le suivi après les humanités, la préparation pour les étudiants en médecine et le devoir de sensibilisation des élèves de troisième année secondaire et au-delà. Ce sont les mots clés qui me

passent par la tête. Il y a encore du potentiel et il y a des choses qui sont déjà faites.

Concernant la question de l'éventualité ou non d'actualiser le texte pour les noces d'or, après les noces d'argent, on peut certainement y réfléchir. Il n'y a pas d'objection de principe. En 2008, nous avons actualisé cet accord pour la première fois, on peut le faire une fois de plus.

Cependant, il ne faut pas oublier que ce n'est pas le seul accord qui existe entre nous. Il est vrai que celui-ci est un accord de base. Juridiquement, ce n'est peut-être pas la bonne expression, mais il constitue tout de même la base. Depuis qu'il existe, beaucoup de choses ont évolué. En tout et pour tout, il y a plus de 60 accords conclus dans les domaines les plus divers. Ces accords complètent ce que l'on discute ici ou encore ce que l'on souhaite faire au sein de notre coopération. Le dernier accord date de cette année.

S'il y a un besoin de coopérer, par exemple, pour planter des buissons et des arbres, on peut aussi le faire en dehors de cet accord.

Mon collègue Arimont a parlé des moyens du Fonds social. Je ne connais pas les chiffres par cœur, mais notre exploitation va au-delà des 90 %. En tant que Communauté germanophone, on va exploiter et dépenser ces fonds, car cela fait sens. Idéalement, on devrait les exploiter à 100 %.

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je voudrais remercier les différents intervenants pour leurs interventions et leurs questionnements.

Ne m'en voulez pas, je ne pourrais pas aller dans le détail pour plusieurs raisons. D'abord, je ne suis pas ministre-président, je ne suis pas porteur du dossier. Ensuite, je me concentrai sur mes compétences.

Dans la plupart des interventions, j'ai retenu le fait que l'on peut améliorer le flux de l'information, peu importe qu'elle vienne de la Région ou de la Communauté germanophone. Ce n'est pas un accord qui va le régler. Cependant, je pense que l'on est déjà fort à ce niveau, puisque l'ensemble des appréciations étaient plutôt positives. Il est vrai que l'on peut toujours améliorer le flux d'information. Je vais le relayer.

En 2023, la Région wallonne et la Communauté germanophone ont renforcé leur collaboration dans divers domaines et validé de nouveaux transferts, notamment concernant les pouvoirs locaux. Ce transfert porte sur les domaines suivant : la réglementation des dépenses électorales, les modalités d'organisation des élections locales et la fusion des communes. Les

discussions ont également permis de convenir d'une mise en œuvre conjointe du déploiement relatif aux bornes de recharge pour les véhicules électriques sur le territoire wallon de langue allemande.

Concernant les élections, l'accord de coopération pour les élections précédentes – élections communales et provinciales – nous semblait satisfaisant. On confirme ce qui vient d'être dit : le vote électronique avec preuve papier.

En ce qui concerne mon Gouvernement, un point en première lecture relatif à cet accord de coopération a été abordé le 7 septembre. Les choses se font en fluidité.

Concernant la modification de notre code électoral, je vais être clair : le code électoral en Wallonie est voté, il n'y aura pas de changement à ce niveau.

Pour ce qui concerne les heures où la campagne se clôture, ce qui a motivé le fait d'arrêter la campagne à 22 heures, c'est qu'auparavant, c'était les gouverneurs qui faisaient les choses et que ce n'était pas nécessairement harmonieux. On a décidé de le décréter.

Pour ce qui concerne les éléments de publicité électorale, vous noterez avec intérêt qu'on a limité la publicité électorale sur les réseaux sociaux à hauteur de 50 % en termes de dépenses électorales. Pourquoi ne va-t-on pas plus loin ? Parce qu'il est compliqué de réguler les réseaux sociaux. Je suis de bonne volonté, mais je ne suis pas persuadé que je vais avoir la main sur X, ex-Twitter, ou sur Facebook pour réguler ou réglementer. On a essayé de donner un signal et d'être pragmatique. Ainsi, vous avez la *ratio legis* de nos différentes décisions.

Je poursuis, en matière touristique, nos entités ont convenu que la Wallonie, à travers Wallonie Belgique Tourisme, intégrera les produits touristiques des Cantons de l'Est dans sa promotion, maximalisant au mieux la visibilité de la destination Ostbelgien.

En matière de santé, les deux Gouvernements ont prévu de développer davantage l'échange entre la Région wallonne et la Communauté germanophone à propos de l'évolution du réseau hospitalier Move. En matière hospitalière, les réseaux sont maintenant une réalité et il faut pouvoir en tenir compte pour s'organiser. C'est un domaine qui est assez complexe, assez mouvant, mais il faut pouvoir faire en sorte de gérer les deniers au mieux, d'apporter le meilleur service à la population. C'est vrai que c'est une matière assez compliquée. L'échange sera accentué via une information mutuelle pour garantir le meilleur service de santé et de soins à la population.

J'ai envie de vous dire aussi quelques mots relativement aux inondations qui ont frappé douloureusement l'est de la Belgique. Vous vous rappellerez que, malgré le transfert de compétences, j'avais laissé quelques subventions à la Communauté

germanophone dans un esprit de solidarité, et lorsqu'on a géré avec l'ensemble du Gouvernement wallon cette difficulté, budgétairement, on a fait beaucoup d'efforts. On nous le reproche peut-être un petit peu maintenant, mais je ne nous voyais pas laisser un territoire ravagé, déconstruit. C'est un engagement volontaire et ces montants sont évidemment à destination de tout le territoire de la Région wallonne, y compris relativement aux entreprises structurantes qui se trouvent sur votre territoire. C'est une attention particulière. Je crois, comme cela a été dit par le ministre-président, que la nature ne connaît pas les limites des frontières ni les limites des arrondissements.

On doit échanger le mieux possible pour essayer de faire en sorte d'aborder ces changements naturels. Je ne parle pas que du fait qu'il y ait eu des phénomènes que j'espère exceptionnels par rapport à de fortes pluies, par rapport à des débordements, je pense aussi à la perméabilité des différents sols, à la façon dont on conçoit l'habitat. Il est évident que l'on retrouve ces difficultés sur les points bas. Il faudra effectivement enclencher un maximum de coopération, d'échanges d'information au profit de la population, surtout pour tenir compte de ces différentes transformations, de ces changements sociétaux.

Voilà les quelques mots que je souhaitais vous dire en m'excusant à l'avance de ne pas avoir été complet, mais je ne porte pas encore toutes les matières du Gouvernement wallon et je n'en suis pas le ministre-président, même si mon patronyme a déjà exercé les fonctions. Ce n'est pas mon cas.

Je voulais tout de même vous répondre par rapport aux matières que je porte et je ne manquerai pas de transmettre les remarques aux services du ministre-président.

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *Merci, Monsieur le Ministre. Merci pour les réponses concernant vos compétences et de transmettre les suggestions et remarques à votre ministre-président, M. Di Rupo.*

**ATTENTES ET PERSPECTIVES CONCERNANT  
L'ÉVOLUTION FUTURE DE LA STRUCTURE  
FÉDÉRALE DE L'ÉTAT BELGE EN GÉNÉRAL  
ET EN PARTICULIER CONCERNANT LES  
RELATIONS ENTRE LA RÉGION WALLONNE  
ET LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE**

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *L'ordre du jour appelle l'examen des attentes et perspectives concernant l'évolution future de la structure fédérale de l'État belge en général et en particulier concernant les relations entre la Région wallonne et la Communauté germanophone.*

*Concernant le contexte, après que la Communauté germanophone, lors des législatures précédentes, mais surtout la dernière, a voté trois résolutions concernant le développement de l'autonomie, la Commission 1 de notre Parlement se penche à nouveau sur la réforme de l'État et l'évolution. La résolution de 2019 se trouve d'ailleurs dans les documents distribués. Notre commission veut, avant la fin de la législature, pouvoir présenter un texte qui, selon la perspective de la Communauté germanophone, liste les articles de Constitution à réviser. Parallèlement à cela, la Commission 1 se penche également sur la possibilité de demander d'autres transferts de compétences de la Wallonie vers la Communauté germanophone, en application de l'article 139 de la Constitution.*

*Échange de vues*

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *Avant d'ouvrir le débat concernant ce point, la parole est au coprésident, M. Frédéric, pour une introduction.*

**M. Frédéric**, Président du Parlement de Wallonie. – Monsieur le Président, je n'ai pas de souci à intervenir, mais le point a été mis à l'ordre du jour à votre demande. J'estime ne pas devoir m'exprimer d'avance sur un contenu que je méconnaissais. Je souhaitais simplement indiquer deux ou trois éléments.

Concernant l'accord de coopération, j'ai retenu de l'ensemble des interventions qu'il y avait un degré de satisfaction assez élevé en termes qualitatifs. Il reste un certain nombre de rouages à huiler en vue de l'amélioration de la coopération. À cet égard, je pense que lors de notre rencontre du 25 janvier, qui fera office de match retour à Namur, il serait intéressant de lister, de façon très précise, un certain nombre d'outils. J'ai entendu parler d'agriculture, d'IFAPME, et cetera. Je pense qu'il faut que l'on puisse préciser, de façon à construire l'avenir, l'avenir étant à la fois proche et lointain, pour nos existences communes, avec la date du 9 juin, en fonction des responsabilités que nous aurons encore chacun et chacune après cette date.

J'ai entendu l'allusion à un des témoins de l'histoire d'amour entre la Communauté germanophone et la Région wallonne, Karl-Heinz Lambertz, qui fut un artisan de celle-ci et qui disait qu'il était dommage qu'il y ait beaucoup d'intensité dans l'amour durant certaines périodes, puis qu'il y avait une phase plus tranquille. Le ministre-président a indiqué qu'il y avait eu la crise covid.

Rassurez-vous, Monsieur Karl-Heinz Lambertz, je connais beaucoup de couples qui décident à un moment donné de prendre un peu de recul, mais dont l'amour est encore plus intense après les retrouvailles. Je ne doute pas qu'il pourra en être ainsi.

Nous avons retracé l'ensemble des transferts de compétences qui ont jalonné l'histoire de notre vie commune. Je pense que cela s'est toujours fait en bonne intelligence, dans le respect des demandes et des réalités de chacune et de chacun. Je pense pouvoir dire modestement, au nom du Parlement de Wallonie, que l'ouverture et l'écoute restent les mêmes. Il reste à savoir ce que l'on peut envisager à présent. Il faut se poser une question essentielle : quel est le meilleur niveau de pouvoir où doit s'exercer une compétence dans l'intérêt des citoyens ?

Quelles que soient nos convictions politiques, cela doit être un point commun entre nous, où que nous vivions. Nous ne sommes pas dans une relation de marchands de tapis, nous sommes dans une recherche d'efficacité commune. Cela veut dire que, lorsqu'on parle de transferts de compétences, on parle aussi de moyens et d'impacts budgétaires. Tout cela ne peut être mis sous le tapis en se disant que l'on en parlera plus tard. Moi, je suis disponible pour entendre les revendications ou les demandes, pour les relayer à l'exécutif et les partager avec l'ensemble des groupes politiques. Après le 9 juin, dans un délai que j'espère le plus raisonnable possible, une Déclaration de politique régionale devra être rédigée, où il sera utile de disposer d'un certain nombre d'éléments pour construire les futurs axes de préoccupation du futur gouvernement de la Wallonie.

Je vais parler de deux tout petits détails, car l'on m'a dit que je ne pouvais pas m'exprimer sur le fond, parce que je préside. Je souffre un peu de ne pas pouvoir le faire sur des sujets qui ont été abordés.

J'abonde dans le sens de ce qui a été dit. J'ai participé aussi à la Commission d'enquête sur la gestion des inondations ; j'ai été moi-même au tout premier plan dans ma commune de Theux. On a un travail commun d'échanges de pratiques en termes de mobilisation des citoyens par rapport à la gestion de crise et à la participation au moment de la gestion de crise. Un constat majeur que l'on a fait, c'est que non seulement les pouvoirs publics étaient peu ou pas préparés, mais en plus, la population ne l'était pas du tout. Dans nos territoires, au-delà des frontières

linguistiques, nous risquons d'être confrontés, quand ce n'est pas une inondation, c'est un incendie ; je le regrette. Il y a une responsabilité politique sur le climat, mais c'est un autre débat. Là, je pense que l'on a une coopération intensifiée.

M. le Ministre-Président a fait allusion à un élément important qui reste pour moi un questionnement éternel. Je suis instituteur primaire de formation ; j'ai appris l'allemand pendant six ans à l'école. Vous avez vu comme c'est efficace : j'arrive encore à 65 ans à lire quelques phrases et à être compris, mais c'est tout. Ce n'est pas normal. Cela veut dire que nous nous sommes complètement plantés. Vous parliez de chauffeur de bus. Si les gens ne pratiquent pas, c'est la même chose par rapport à la Flandre. Nous, dans l'arrondissement de Verviers, nous sommes à proximité.

Je n'ai jamais compris comment il n'a jamais été imaginé que ce soit dans l'enseignement, qui n'est pas une compétence de la Région, mais aussi dans la formation des adultes qui pourrait l'être, de créer des accords de coopération et d'échanges de personnel. Vous avez, en plus, l'avantage sur nous d'être parfaitement bilingues dans l'immense majorité des cas ; ce que nous ne sommes malheureusement pas.

Je ne critique pas votre manière, je critique la nôtre. Pour nous, c'est un échec total qui fait que les barrières de langue restent des barrières, sauf pour le Rosenmontag, et cetera. Moi aussi, à ce moment-là, je parle beaucoup mieux l'allemand et je me rappelle plus facilement des expressions que l'on m'a apprises. Vous concéderez qu'il ne faut pas remplir uniquement cette condition pour échanger avec l'autre, autrement, on communique beaucoup, mais on ne se rappelle pas le lendemain de ce que l'on a dit.

Je suis sûr que, dans ce que vous allez exprimer, M. le Ministre-Président et les collègues germanophones, puisque vous y travaillez, vous nous donnez des éléments de contenu en termes de compétences à éventuellement transférer.

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *Merci pour cette clé de lecture. Je suis de votre avis et de votre conviction. En politique, surtout lorsqu'il s'agit de réformes d'État, il faut tenir compte des conditions de vie de nos populations et les améliorer. Je le soulignerai dès demain.*

*La parole est à M. Lambertz.*

**M. Lambertz**, Député au Parlement de la Communauté germanophone (SP). – Je parlerai en français, non pas parce que la traduction serait suspecte, mais je veux prendre la responsabilité de chacun de mes mots et libérer les interprètes de cette difficile tâche.

C'est évident, une réforme de l'État doit toujours être dans l'intérêt des citoyens. Qui en dirait autrement ?

Il est évident aussi – je crois que nous partageons ce point de vue – que l'État belge, dans sa structure actuelle, n'est pas encore arrivé au bout de son évolution. Aucun État fédéral du monde n'arrive jamais au bout. Le fédéralisme belge doit particulièrement être encore développé et amélioré, pour être davantage efficace à beaucoup de niveaux.

Y aura-t-il une septième réforme de l'État après les élections ? On verra bien. Une chose est certaine, cela ne dépendra pas, mais pas du tout, des germanophones. Si réforme il y avait, ce ne serait certainement pas les germanophones qui assumeraient le rôle de chef d'orchestre ou de premier violoniste. Nous avons juste un rôle de joueur de triangle dans tout cela.

Pour nous, il est important d'anticiper et de voir – en tout cas lorsqu'on réformera l'État belge, si on le fait – que nous serons pris en considération comme entité fédérée à part entière.

Cependant, c'est extraordinaire pour nous, nous constatons maintenant – après 50 ans d'autonomie que nous célébrons actuellement – que la Belgique nous a laissé deux voies, deux possibilités pour réaliser nos objectifs :

- d'abord, une réforme de l'État qui viendra ou non, on verra ;
- la deuxième voie est instaurée dans la Constitution belge en 1983 à l'article 59<sup>ter</sup> de l'époque, qui est devenu l'article 139. Ce dernier a d'ailleurs été repris un jour par le 138, sans que quiconque paie des droits d'auteur là-dessus, mais il s'agit d'une autre question.

En ce qui concerne les transferts de la Communauté française vers la Région wallonne, cet article nous permet à tout moment – indépendamment de toute discussion sur une réforme de l'État – de parfaire le statut d'autonomie de la Communauté germanophone par des négociations bilatérales. Ce n'est certainement pas aujourd'hui que ces négociations commenceront, mais il faut peut-être avertir tout le monde pour savoir vers où cela peut aller.

Cette négociation a été menée avec succès à plusieurs reprises sur des compétences et, ce qui est encore plus difficile, sur les moyens financiers. Cependant, on a toujours pu conclure, ce qui est très intéressant.

La Communauté germanophone a un objectif très clair qu'il convient de rappeler ici. En ce qui me concerne, je le rappelle depuis que je fais de la politique – cela fait déjà presque un demi-siècle –, il s'agit du fait que la Communauté germanophone veut être investie, moyennant les moyens financiers ou les mécanismes de financement adéquats, de l'ensemble des compétences que l'État belge transfère ou transférera aux entités fédérées.

Nous sommes déjà très avancés sur cette voie. Il y a encore un paquet de compétences régionales qui ne sont pas chez nous pour le moment, mais que nous voulons un jour reprendre. L'article 139 nous donne cette possibilité.

Nous avons décidé aujourd'hui d'entamer une nouvelle étape. Cette dernière est motivée par le succès des paquets antérieurs, notamment le dernier comprenant le logement, l'aménagement du territoire et une partie de la politique de l'environnement. Elle est aussi motivée par ce qui comprenait l'emploi et les pouvoirs locaux. C'est très important, nous voulons aller plus loin. Nous sommes actuellement en train de discuter de cela au sein de notre Parlement et nous allons vous soumettre, dans un avenir pas trop lointain, *just in time*, une liste de compétences que nous souhaitons voir être transférées à la Communauté germanophone dans une prochaine étape.

Je voulais simplement annoncer cela.

Je voudrais terminer par une remarque qui répond à une observation qui a été faite tantôt : quid de la province ?

Je n'oserais pas me prononcer sur l'utilité des provinces dans une Belgique fédéralisée, car il s'agit d'un autre sujet, sur lequel j'ai un point de vue très précis. Cela n'a aucune importance. Cependant, en ce qui concerne le territoire de la Communauté germanophone, toute instance provinciale est complètement superflue. Nous n'avons pas besoin d'un niveau de pouvoir intermédiaire entre nous et les communes, là où l'État en aurait pourtant besoin. Il serait bien plus opérationnel de charger notre Parlement ou notre Gouvernement d'un dédoublement fonctionnel de ces tâches. On n'innove pas sur ce point. Nous voulons, pour être brefs – en matière de provinces –, exactement la même situation qui existe aujourd'hui dans la Région de Bruxelles-Capitale.

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à Mme Creutz-Vilvoye.*

**Mme Creutz-Vilvoye**, Députée au Parlement de la Communauté germanophone (CSP). – *La Commission compétente du Parlement de la Communauté germanophone en discute actuellement. Comme M. le Président vient de le signaler, on vient de débiter nos travaux à ce sujet.*

*En effet, nous discutons des thèmes qui pourraient entrer en ligne de compte pour un éventuel nouveau transfert de compétences. Il semble toujours y avoir un grand consensus sur le fait de continuer à négocier par étapes. Il existe également un consensus pour revendiquer en priorité les compétences complémentaires à celles déjà transférées. Cela concerne certainement les matières de la politique de l'environnement, de la protection de l'environnement et*

*de la rénovation rurale. Il existe également un grand consensus entre les partis pour transférer l'ensemble des compétences provinciales à la Communauté germanophone. On vient de l'écouter et de l'entendre par M. Lambertz, qui plaide en sa faveur. Il faut néanmoins souligner que la commission a seulement commencé ses travaux.*

*Notons également que le Gouvernement a chargé le département DULBEA de l'ULB d'analyser les conséquences financières d'un scénario qui consiste en la création d'une quatrième région disposant de l'ensemble des compétences provinciales et régionales sur son territoire. Cette étude fait suite au rapport écrit par la KUL en 2019 et au simulateur de recettes élaboré par DULBEA en 2021. Les résultats de cette dernière étude seront présentés en commission fin novembre. Le Gouvernement de la Communauté germanophone s'est bien préparé à un éventuel nouveau transfert de compétences. Je reconnais qu'il associe bien le Parlement à sa réflexion.*

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à Mme Scholzen.*

**Mme Scholzen**, Députée au Parlement de la Communauté germanophone (ProDG). – *Merci, Monsieur le Président. En tant que Parlement, nous maintenons la déclaration de principe de 2011 concernant le positionnement de la Communauté germanophone dans le processus de la réforme de l'État, et les deux résolutions qui ont été votées dans ce Parlement en 2019.*

*Il a été dit tout à l'heure que l'activation de l'article 139 est un outil important. Comme M. Lambertz et Mme Creutz-Vilvoye l'ont dit, nous n'avons pas encore atteint la fin des évolutions.*

*Je voudrais toutefois parler d'un autre sujet encore. Il y a quelque temps, il y a eu une avancée des présidents de parti qui ont discuté d'un élargissement des compétences de la Communauté française à la COCOF, à la Région wallonne ou à Bruxelles. L'audiovisuel, la recherche scientifique et deux autres compétences resteraient dans la Communauté française. Cela aura des répercussions sur la Communauté germanophone et sur les discussions que nous avons.*

*À quel point ces réflexions sont-elles concrètes ? Une telle mise en œuvre de la réforme d'ici juin 2024 est-elle envisageable ? Je souligne également ce qui a été dit tout à l'heure. S'il devait y avoir une septième réforme de l'État, cela devrait représenter une simplification de l'État belge. Il faut créer des blocs de compétences plus homogènes. Nous voulons être une entité territoriale à part entière et sur un même pied d'égalité dans la Belgique de demain.*

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à M. Mertès.*

**M. Mertès**, Député au Parlement de la Communauté germanophone (Vivant). – *J'aimerais prendre brièvement la parole, simplement pour qu'il n'y ait pas de fausse impression ici. On pourrait comprendre qu'il y a un consensus général entre les partis pour ce qui concerne le transfert de nouvelles compétences. J'aimerais répéter ce que nous répétons souvent ici.*

*Notre groupe se différencie un peu des autres. Nous n'avons pas adhéré à la déclaration de principe de 2011. Nous ne sommes pas contre en principe. Là où un transfert de compétences peut compléter des choses existantes, on peut peut-être en discuter. Ce que nous avons déjà dit en 2011, et ce que l'on répète jusqu'à ce jour, c'est que, pour nous, une condition de base pour notre transfert de compétences est une simplification drastique de l'État et de la structure de l'administration belge. C'est une condition sine qua non. On a parlé de la province. On mentionne souvent le Sénat au niveau belge. On peut se poser la question de savoir si ces deux institutions ont encore du sens actuellement. Ce n'est qu'à ce moment-là que l'on peut discuter de la question de principe du transfert complet des compétences. Ces discussions se font actuellement dans la commission en charge des compétences.*

*Cependant je tenais à souligner que tous les citoyens et tous les groupes politiques ne plaident pas en faveur d'une quatrième région, comme l'impression a pu être donnée ici à l'instant.*

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à M. Freches.*

**M. Freches**, Député au Parlement de la Communauté germanophone (PFF). – *Il faut souligner qu'une grande majorité de ce Parlement est pour un transfert des compétences et une extension de ces dernières. Là, on peut compléter les compétences actuelles qui apportent un plus pour les citoyens, ainsi que pour les entreprises.*

*Nous savons également, comme le collègue Hazée vient de le dire, que la politique de l'environnement est un chapitre important. Nous savons tout aussi bien que, entre autres, on ne peut pas défendre le transfert des compétences en matière de ports de haute mer. Par contre, le permis de conduire est un levier important, vous l'avez souligné à juste titre ; les chauffeurs de bus et d'autocars sont un aspect important. Ce sont des détails.*

*Pour résumer, chez nous, il est important de souligner qu'une grande majorité plaide pour un autre transfert de compétences entre la Région wallonne et la Communauté germanophone, parce que nous vivons dans une situation complexe, une situation frontalière,*

*et le facteur économique est un des facteurs dont on peut s'entretenir et dont on parle d'ailleurs dans notre commission, lorsqu'on mentionne le Sénat, comme l'a fait le groupe Vivant.*

*Justement, les Régions ont d'autres compétences, le Sénat est un lieu important où elles peuvent manifester leur voix ou peuvent parler de problèmes et d'amélioration de certains aspects. Une réforme du Sénat est certainement pensable ; on en discute d'ailleurs dans les différents partis politiques. Nous connaissons tous l'avis du MR, nous sommes pour une extension du Sénat. Nous sommes pour un refaçonnement des compétences du Sénat.*

*Pour nous, en tant que Communauté germanophone, après 50 ans d'existence, nous avons prouvé, lors de cet anniversaire, que nous savons gérer nos compétences. Je crois que l'on gère le bien-être de nos concitoyens et concitoyennes. C'est le signal clair que nous, en tant que Communauté germanophone, on est prêts et aptes à faire si les moyens financiers suivent.*

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à M. Mockel.*

**M. Mockel**, Député au Parlement de la Communauté germanophone (Ecolo). – *Dans l'ordre du jour, il y avait des aspects qui dépassaient notre vision à long terme. En vue de l'efficacité des institutions publiques et également en vue du service aux citoyens, il nous incombe – c'est inévitable – de faciliter la structure belge et de la simplifier. Concernant la Belgique à quatre Régions, ce n'est de toute façon pas nous qui décidons sur les nuances et les détails, je voulais le dire clairement.*

*Toutefois, certainement dans un État fédéré belge, au niveau fédéral et avec les moyens et les compétences, cela peut être efficace pour pouvoir fonctionner. Ici même, il y a des intentions de parler d'une Belgique à quatre, mais pas avec des moyens insuffisants. Si une réforme devait se faire, il faut réfléchir à la question de savoir s'il n'est pas mieux de transférer l'une ou l'autre chose vers le Fédéral.*

*Les crises nous l'ont montré, peut-être faut-il mieux coordonner, peut-être que d'autres choses seraient mieux à un seul niveau. Il y a des choses dont on discute déjà depuis longtemps pour être plus efficaces. J'évoquerai deux exemples. Le financement de la recherche scientifique nous indique parfois que chaque entité fédérée est trop petite, même la Belgique peut être trop petite, pour financer certaines choses. Il y a l'aide au développement et la coopération internationale, mais c'est un autre aspect.*

*Un autre point qui a été mentionné et que nous soutenons également est qu'il serait certainement plus qu'utile de transférer les compétences de la province*

par le biais du 139 vers la Communauté germanophone. Cela n'a pas de sens, aussi bien en ce qui concerne l'utilisation des moyens ou la non-utilisation des moyens. Par rapport à l'efficacité voulue, cela n'a pas de sens de rester en l'état.

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *Des collègues parlementaires wallons souhaitent-ils prendre la parole ?*

*La parole est à Mme Mauel.*

**Mme Mauel** (MR). – *La Région wallonne a soutenu, en 2016 et 2019, tous les efforts pour avoir plus de transferts. Le MR et le Gouvernement bruxellois l'ont souligné à maintes reprises et ont fait avancer les choses : en 2014 et 2017, en matière de l'emploi, et, plus tard, en matière de logement, d'énergie et de pouvoirs locaux. C'était quand même déjà un gros morceau.*

*Ma question vise à savoir si la Communauté germanophone a déjà tout digéré, s'il y a des choses encore à digérer. La Communauté germanophone est-elle encore en mesure d'avalier des choses supplémentaires ? Il ne faut pas nécessairement des paquets complets, des paquets partiels font parfois l'affaire. Nous venons d'entendre qu'il y a souvent des exemples très pratiques qui nous font défaut et qu'il ne faut pas nécessairement de grands blocs de compétences, qui nous font parfois échouer.*

*Il ne faut pas l'oublier l'aspect de l'économie d'échelle, notamment en matière économique. Ce sont des questions importantes. Nous attendons avec grand intérêt la liste que M. Lambertz a mentionnée, la liste des compétences que vous allez présenter.*

*On parle de quatre Régions, on vient de l'entendre. Pour nous, en Wallonie, ce serait plus simple d'en discuter si ces questions étaient formulées de façon plus claire encore. Est-ce vraiment un souhait qu'il faut approfondir ? Si oui, c'est plus simple pour nous d'en discuter. Puis, il y a des compétences pour lesquelles on a été ouverts dans le passé. Je ne sais pas si vous vous souvenez de la résolution de 2015, portée par M. Jeholet, et, plus tard, par ma prédécesseure, M. Baltus-Môres, concernant le transfert des travaux routiers. On n'en a plus parlé depuis lors, il me semble. Était-ce un souhait de la Communauté germanophone ou était-ce une proposition émanant de la Région wallonne, sans vraiment savoir d'où venait cette proposition ?*

*On parle toujours des compétences provinciales depuis Eupen avec les moyens financiers adéquats. Le MR est très ouvert à cet égard. Qu'en est-il maintenant de la restructuration de la supracommunalité avec un cadre légal simple ? On est prêts à réduire les sous-structures et à limiter, par exemple, les ASBL, en établissant de nouvelles énergies. Il faut voir comment*

*ce serait possible. Le MR propose quelques axes de réforme en ce qui concerne la suppression des provinces et de ses institutions. Bien sûr, au niveau de la Région wallonne, il faudrait trouver une majorité qui en discute. Ce serait utile pour nous si la question était clarifiée davantage.*

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à M. Hazée.*

**M. Hazée** (Ecolo). – *Quelques mots dans cet échange libre aujourd'hui. Je veux d'abord rappeler notre attachement, pour ce qui concerne notre groupe, au fédéralisme, au principe de solidarité, au principe d'avoir dans un même pays des personnes qui ont des cultures, des langues, des histoires différentes et qui peuvent ainsi essayer une coexistence pacifique. On voit dramatiquement dans le monde combien c'est un défi qui est loin d'être acquis. À ce titre, nous pensons qu'il y a une plus-value à cette richesse que notre pays peut incarner.*

*Y aura-t-il une septième réforme de l'État un jour ? Sans doute. Interviendra-t-elle en 2024 ? Personne ne le sait. Ce qui nous apparaît en tout cas clair, de notre point de vue, c'est que le modèle est très perfectible. Il y a une série d'éléments qui peuvent évoluer dans la manière dont le fédéralisme est organisé, et sans doute aussi dans la manière dont les processus de coopération peuvent être organisés. L'État fédéral peut avoir certaines compétences ou certains pouvoirs qui sont renforcés. En même temps, par rapport à tous les défis qui sont devant nous en 2024, nous ne pensons pas que ce soit la priorité de dépenser toute l'énergie politique du pays pour discuter pendant des années d'une réforme d'une ampleur systémique. Toutefois, qui sommes-nous pour le dire ? Nous verrons comment les choses peuvent se présenter.*

*La Communauté germanophone est bien évidemment, à nos yeux, une entité fédérée à part entière. C'est un point qui est extrêmement clair. Il appartient au Parlement de la Communauté germanophone de mener les réflexions qu'il souhaite. Je ne peux qu'exprimer mon respect par rapport à ce travail, que ces réflexions portent sur d'éventuels futurs transferts ou demandes, ou sur la digestion, l'appropriation des compétences qui ont été transférées antérieurement, comme Mme Mauel venait de l'évoquer. Ce sont des réflexions qui appartiennent bien évidemment au Parlement de la Communauté germanophone.*

*En parallèle, chaque groupe politique est certainement en train de préparer son programme, notamment de réfléchir à sa vision institutionnelle pour le futur. Dans ce cadre, comme d'autres, nous avons de notre côté un certain nombre de réflexions. Je peux déjà dire par avance – parce qu'il y a déjà une position sur le sujet – que le transfert de la compétence provinciale est*

quelque chose qui coule de source de notre point de vue. Nous voulons supprimer l'institution provinciale dans l'ensemble de la Wallonie et avoir une simplification de l'architecture institutionnelle entre les entités fédérées et les communes. Toutefois, sans attendre une révolution à l'échelle wallonne, il apparaît assez logique que la Communauté germanophone puisse quitter la Province de Liège et, en référence à ce qui a été dit sur le modèle bruxellois, être détentrice de ces compétences au niveau du Parlement et du Gouvernement de la Communauté germanophone à travers les éléments spécifiques de ces compétences provinciales.

Au-delà – je m'exprimerai alors à titre personnel, puisque nos réflexions sont toujours en cours –, on a évoqué une recherche d'homogénéité ou de compétences cohérentes. On a aussi évoqué des paquets partiels. À un moment donné, il peut y avoir une contradiction. Je veux simplement l'observer et je n'en tire pas de conclusions à ce stade.

Je l'ai déjà dit lorsque le transfert de l'aménagement du territoire a été adopté dans une précédente réunion de la Commission de coopération – parce que l'on a eu l'occasion de relire ces comptes rendus, même s'ils ont quelques années et un peu de poussière –, comme l'a aussi été le transfert de la compétence des pouvoirs locaux – puisque cela concerne l'organisation de la démocratie dans les communes, sur le territoire –, la Communauté germanophone a reçu des éléments clés de ce que constitue une Région. À mes yeux, ce transfert de l'aménagement du territoire est vraiment un des éléments clés de ce que peut constituer une Région.

Une question que je me pose à titre personnel est de savoir si, une fois que ces étapes ont été franchies, il est encore pertinent d'avoir des transferts par petits morceaux ou s'il ne faut pas acter l'évolution d'un exercice de l'ensemble des compétences régionales sur le territoire germanophone. C'est une question – je le redis avec beaucoup de prudence – que je porte à titre personnel. Ce n'est pas une position et encore moins une position collective. C'est une question que je voulais livrer à votre réflexion.

Je vais me permettre une audace – toujours à titre personnel – en me demandant, dans ces grandes réflexions institutionnelles, comment la Communauté germanophone raisonne avec cette bizarrerie – de mon point de vue – de notre système institutionnel et sur le plan électoral, à savoir le scrutin majoritaire pour l'élection d'un député européen de notre pays au Parlement européen. Je m'exprime évidemment sans aucune référence aux personnes qui exercent ou qui ont exercé ce mandat, vous l'imaginez bien.

À un moment donné, n'est-il pas plus pertinent de réfléchir à ce que l'on organise aussi, au sein de la Communauté germanophone, un débat proportionnel sur cette élection, avec un élu qui serait, par exemple, ajouté au collège francophone et germanophone, mais avec la

garantie qui préserverait d'avoir dans cet ensemble un élu qui serait bien évidemment issu de la région de langue allemande, c'est-à-dire de la Communauté germanophone ?

Voilà, c'est une réflexion vraiment très personnelle. Je la formule aussi à titre de question, mais je profite de l'occasion pour l'ajouter au débat.

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à M. de Lamotte.*

**M. de Lamotte** (Les Engagés). – Monsieur le Président, au fur et à mesure que le débat avance, j'ai un peu l'impression que l'on arrive à un brainstorming d'idées, de possibilités, et cetera. De notre côté, on n'a pas non plus une position définitivement arrêtée.

Comme vous l'avez introduit, Monsieur le Président, le fédéralisme n'est pas fait pour les institutions ; les institutions sont faites pour les citoyens. Il faut peut-être voir le meilleur endroit pour joindre l'efficacité pour les citoyens et voir quelle structure convient le mieux à cette politique. Je pense que les Wallons, les Belges, qu'ils soient germanophones ou francophones, ne rêvent pas tous les jours d'une énième réforme de l'État ; ce n'est pas leur préoccupation première. Ils rêvent surtout d'une efficacité plus importante de nos institutions. C'est ma réflexion sur le sujet.

J'entends que la Communauté germanophone est en train de faire sa « liste de courses », si vous me permettez l'expression. On va effectivement attendre cet élément afin de voir comment les choses se passeront après les élections, qui auront lieu en juin 2024.

Une dernière précision, j'ai beaucoup de respect pour le fonctionnement des uns et des autres et des entités. Il ne faut pas mal prendre la manière dont j'ai imaginé un peu le propos.

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à M. Hazée.*

**M. Hazée** (Ecolo). – Il s'agit en fait d'une réponse à une question posée tout à l'heure au sujet des discussions entre les partis francophones sur l'évolution de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je voulais, par courtoisie, apporter une réponse très brève. Il y a des réflexions, ces réflexions sont des échanges de notes, des échanges entre techniciens. À un moment donné, une fuite est intervenue. C'est rarement bon signe. Toujours est-il que c'était un processus en cours qui doit encore ultérieurement être élargi aux autres partis intéressés. Je pense notamment que, dans l'opposition, Les Engagés ont indiqué leur disponibilité. Il est imaginé qu'à un moment donné ils puissent être ralliés dans l'approche.

Ce qui est sûr, c'est qu'il n'y aura pas de vote de textes, de décrets, de décrets spéciaux ou d'autres normes avant les élections ; c'est absolument certain.

Par rapport à vos réflexions, je voulais apporter cet apaisement. Y aura-t-il des résolutions ? Nous verrons bien, mais les résolutions n'impliquent qu'un engagement de ceux qui les portent. Ce n'est pas encore du droit. Par ailleurs, vous aurez observé que le modèle repose sur un transfert non pas vers la COCOF, mais vers la Wallonie et la Région bruxelloise, ce qui, du coup, suppose un travail au niveau fédéral.

Pardon, Monsieur le Président, de ne pas l'avoir inséré dans ma première prise de position.

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *Pas de souci, merci beaucoup.*

*En matière de réforme de l'État, l'évolution de l'autonomie fera certainement l'objet de beaucoup d'entretiens à l'avenir. Cependant, le meilleur moment pour en parler – c'est certain – est le moment actuel. J'aimerais encore poser la question aux deux Gouvernements, s'ils veulent réagir à ce qui vient de se dire.*

*La parole est à M. le Ministre-Président Paasch.*

**M. Paasch**, Ministre-Président de la Communauté germanophone. – *Monsieur le Président, je serai extrêmement bref, étant donné que notre collègue, Christophe Collignon, aurait dû nous quitter à 16 heures 30 au maximum, on ne va pas exagérer. Je vais être tout à fait bref et je vais pouvoir l'être, étant donné que les choses qui m'importent viennent d'être dites.*

*On a posé la question du but de la Communauté germanophone et de l'objectif de le définir plus clairement. On ne peut pas être plus précis que cet objectif et ce but, il me semble. L'objectif est clair et cela fait l'objet d'un consensus au-delà des partis. Cela a été formulé et je peux souscrire à 100 % sans la moindre réserve à ce que dit M. Lambertz : être un partenaire à parts égales en Belgique.*

*Notre objectif et notre but, c'est d'avoir toutes les compétences régionales que l'on n'a pas encore et qu'elles soient transférées. Il s'agit de reprendre toutes les compétences qui, à l'avenir, seraient transférées aux entités fédérées moyennant le financement adéquat. Dès lors, si l'on part d'une structure régionale, nous allons atterrir dans une Belgique à quatre. Le collègue Lambertz a dit qu'il faut s'appuyer sur l'article 139 de la Constitution. Une révision de la Constitution n'est pas dans nos compétences et l'on n'a pas d'influence. Dès lors, nous travaillons avec l'article 139. Là, il est utile de poser des priorités. Que peut-on prioritairement prévoir pour la prochaine législature ? À ce propos, je suis d'accord avec le président qui adopte la*

*perspective du citoyen et de la citoyenne : quelle est la valeur ajoutée pour le citoyen, pour la citoyenne, pour les choses dont on va s'occuper ? Où va-t-on trouver des compétences qui apportent cette valeur ajoutée ? Ici, la complémentarité intervient. Quelles sont les compétences que nous avons déjà reçues ? Y a-t-il des interfaces vers d'autres compétences qui posent des soucis au citoyen ? Je pense ici au permis unique. Comment peut-on résoudre ce problème ? Quelles sont les compétences qu'il faut encore ajouter pour le résoudre, sachant que par, le biais de l'article 139, ce n'est pas à nous seuls de décider et que cela présuppose des négociations ?*

*Cependant, la Région wallonne a certainement intérêt à apprendre ce que les germanophones demandent et ce n'est que sur cette base que l'on pourra faire des négociations sérieuses. Le problème de l'économie d'échelle qui vient d'être mentionné se pose de façon évidente ici. Nous sommes une petite communauté, beaucoup plus petite que les autres, mais cela a toujours été le cas, notamment avec l'enseignement, qui est une des plus grosses compétences que l'on peut reprendre au niveau local. Nous avons résolu ce problème par le biais des coopérations.*

*La coopération est certainement l'objet de notre réunion. C'est la clé du succès lorsqu'on parle d'économie d'échelle. On a tout dit par rapport à la province. Nous n'avons pas besoin de province pour notre région et j'entends que la partie wallonne est prête à se joindre à ce point de vue en ce qui concerne la Communauté germanophone.*

*Voilà, pour être bref, ce que j'avais à dire. Sinon, le collègue Collignon n'aura plus de temps de parole.*

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à M. le Ministre Collignon.*

**M. Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – *Je m'excuse à l'avance de devoir vous quitter un peu plus anticipativement. Vous devez comprendre que j'ai dû réaménager quelque peu mon agenda, mais c'est avec beaucoup de plaisir que je suis là.*

*Pour être très franc avec vous, ce sont des questions qui m'intéressent au plus haut point. Cela étant, je suis là pour représenter le Gouvernement de Wallonie et je n'ai pas de mandat pour m'exprimer sur des questions aussi sensibles. J'en prends note.*

*Évidemment que vous tenez une commission pour, non pas faire une liste de courses, mais dresser une liste de compétences que vous souhaitiez récupérer en Communauté germanophone et émettre le souhait, à terme, si le pays évolue, de pouvoir être une des Régions actives de ce pays.*

En aparté, on discutait de cette proposition, puisque beaucoup savent que mon père a été l'un des premiers à l'avoir exprimée, et cette matière m'intéresse également.

Vous savez aussi que nous voterons en 2024, que cette élection est une élection évidemment importante – comme toutes les élections, d'ailleurs – mais il y a beaucoup d'inconnues. Au-delà d'être ministre, j'appartiens à une formation politique dont la priorité est de se centrer sur le socioéconomique et sur les réformes intrafrancophones. Si des réformes doivent intervenir, elles doivent évidemment se faire à l'aune de la simplification et de la lisibilité du citoyen.

Voilà les quelques mots que je m'autorise à exprimer à la suite de cet intéressant débat, quelque peu frustrant dans la fonction que j'occupe aujourd'hui. Il y a bien d'autres cénacles pour en discuter.

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *Merci, Monsieur le Ministre Collignon, d'avoir pu assister à cette réunion. Je vous souhaite un excellent retour.*

*Je donne l'occasion au coprésident, M. André Frédéric, de clôturer.*

**M. Frédéric**, Président du Parlement de Wallonie. – Ce serait très prétentieux de ma part.

Il y a une tradition au Parlement de Wallonie, qui est que le dernier mot est au Parlement. Il est assez logique qu'on l'applique aussi.

Je voudrais dire au collègue Lambertz que, même un triangle dans une symphonie, s'il est dissonant, la symphonie est inaudible. Je voulais apporter cette précision qui me semble imagée, mais fondamentale.

J'enregistre qu'il y a un accord unanime des partis germanophones pour établir une liste de transfert de compétences et que vous y travaillez. On va attendre d'en prendre connaissance.

Pour le reste, je n'avais pas de mandat de mon Parlement pour m'engager. Je ne savais pas que l'on allait régler tous les problèmes institutionnels de la Belgique cet après-midi. J'ai entendu que l'on avait des avis sur les provinces, parce que le ministre-président germanophone a un peu vite synthétisé les choses. Tous les partis ne se sont pas exprimés. Je ne pense pas qu'il y ait un accord à cet égard. D'ailleurs, on n'est pas là pour cela.

En ce qui concerne la suppression du Sénat, ce serait vraiment très prétentieux de dire que l'on règle tout cela ici.

J'ai entendu les expressions qui sont normales, elles viennent du cœur, elles viennent de préoccupations. Je

peux en partager certaines, mais je n'en tire pas comme conclusion que c'est ce que l'on va faire.

Je voulais remettre les choses au point pour que l'on soit bien d'accord.

## **INTENSIFICATION DU DIALOGUE ENTRE LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE ET LE PARLEMENT DE WALLONIE**

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *L'ordre du jour appelle l'examen de l'intensification du dialogue entre le Parlement de la Communauté germanophone et le Parlement de Wallonie.*

*Certaines choses ont été dites et la date du 25 janvier a été fixée et communiquée. M. Frédéric a mentionné la date du match retour. On l'attend avec impatience et cela se fera – j'en suis convaincu – selon les règles du fair-play.*

## **INITIATIVES PARLEMENTAIRES EN MATIÈRE DE DIALOGUE CITOYEN ET DE PARTICIPATION CITOYENNE**

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *L'ordre du jour appelle l'examen des initiatives parlementaires en matière de dialogue citoyen et de participation citoyenne.*

*À cet égard, dans votre dossier, il y a une brochure dans votre langue.*

*La particularité de ce dialogue permanent des citoyens en Communauté germanophone, qui se tient d'ailleurs ici, au Parlement de la Communauté germanophone, est que c'est réglé par un décret de ce Parlement.*

### *Échange de vues*

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *La parole est à M. Lambertz.*

**M. Lambertz**, Député au Parlement de la Communauté germanophone (SP). – *Nous disposons d'un secrétariat permanent en deux parties. Il y a le Conseil citoyen, une institution permanente. C'est l'instance qui propose les sujets à débattre au sein du Dialogue citoyen. Le Dialogue citoyen, c'est l'instance qui débat des sujets proposés. Il y a eu cinq processus de dialogue citoyen. Ils sont en partie terminés, en partie encore en cours, concernant les sujets des soins,*

de la numérisation et, pour l'instant, le sujet du logement pour tous et l'intégration.

*Une autre particularité de ce Dialogue citoyen au sein de la Communauté germanophone, c'est qu'il est accompagné scientifiquement. Chaque Dialogue citoyen est accompagné ou a été accompagné par des observateurs scientifiques venus de hautes écoles ou d'universités.*

*Un rôle central, au sein de notre Dialogue citoyen, incombe au Parlement et au Gouvernement. C'est dans ce sens que, dans le processus prévu par le décret, des séances communes de toutes les commissions sont prévues avec le Dialogue citoyen. Celui-ci propose ses recommandations et les commissions thématiques ont la possibilité d'organiser une séance plénière avec le Dialogue citoyen. À l'occasion de cette séance commune, les groupes parlementaires et le Gouvernement ont la possibilité de prendre position. Un des critères les plus importants est de faire en sorte que les recommandations aient beaucoup de chance d'être mises en application par le politique. Le Parlement, lorsqu'il réagit aux recommandations de ce Dialogue citoyen, doit motiver ses positionnements par rapport à ces recommandations, surtout lorsque le Parlement décide de ne pas prendre à bras-le-corps les recommandations formulées par le Dialogue citoyen. Il faut alors motiver le refus de mettre en application les recommandations du dialogue.*

*Le Parlement wallon avait demandé de mettre ce point à l'ordre du jour et je donne à M. le Président Frédéric la possibilité de réagir.*

**M. Frédéric**, Président du Parlement de Wallonie. – La parole est à M. Frédéric.

Monsieur le Président, je vous ai indiqué que j'étais instituteur de formation, j'observe que la classe commence à fatiguer, cela se voit, et bravo pour ceux qui restent.

J'avais simplement demandé que l'on mette le point à l'ordre du jour, mais on peut le réaborder en janvier, me semble-t-il.

Je vous rappelle que j'ai pris mes fonctions le 22 décembre de l'année dernière, nous nous sommes vus le 8 juin dans la foulée pour justement nous inspirer de votre modèle, et grâce aux échanges on a pu mettre en place la réunion de ce jour. Je trouve que l'on n'a pas tardé, au contraire.

Le 15 octobre, c'est-à-dire dimanche, date du 43<sup>e</sup> anniversaire de l'installation du premier Conseil régional wallon, date hautement symbolique, nous allons mettre en place la première commission mixte délibérative qui rassemble 30 citoyens et 10 députés, dont le thème de travail, qui a recueilli plus de 2 000 signatures, est « Comment impliquer les Wallonnes et les Wallons dans la prise de décision de

manière délibérative et permanente, en s'inspirant notamment du Dialogue citoyen permanent existant en Communauté germanophone qui procède par tirage au sort ». Ceci est un bel exemple concret de coopération entre nous, puisque nous bénéficions à cet égard de votre expérience.

Vous indiquiez que j'ai été surpris moi-même : 3 000 personnes tirées au sort ont reçu le 14 juillet une lettre les informant de la bonne nouvelle. Je ne suis pas sûr que cela ait été la fête dans tous les ménages, mais ce que j'ai noté par contre, c'est que, un mois plus tard, il y avait 382 réponses positives, 382 personnes qui s'engageaient, et une seule lettre de réclamation me disant : « Nous ne parlons pas des frais du Parlement wallon, mais parlons d'un trottoir ou d'un abri de bus qui manque quelque part. » Les 30 personnes effectives ont marqué leur accord et seront là dimanche, parce qu'elles se réunissent le dimanche à 14 heures, pour la première fois.

Voilà ce que je pouvais indiquer.

On a aussi d'autres mécanismes de consultation, comme le droit de pétition que l'on a activé, que l'on a modernisé et qui fonctionne. Je n'en sors plus de recevoir des caisses de pétitions, mais cela fonctionne. C'est aussi un moyen, me semble-t-il, de rendre confiance aux citoyens.

Je ne doute pas que les citoyens germanophones sont à 100 % derrière leurs élus. Parfois, je constate que ce n'est pas le cas ailleurs.

Je pense que l'on pourrait, sur ce sujet, vous faire part de notre vécu sur la mise en œuvre de notre commission, ce qui permettrait de libérer les collègues.

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *Merci pour ces explications.*

*J'ai l'impression que la plupart des personnes ici présentes seraient enclines à accepter cette proposition, à savoir de traiter de ce point dans le cadre de l'ordre du jour du 25 janvier, pour avoir plus de temps pour approfondir la question et pour apprendre comment s'est passée la première réunion auprès du Parlement wallon.*

*Un petit ajout de ma part : chez nous également, nous avons eu un retour de 10 % suite aux premières initiatives.*

## ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

### Ordre des travaux

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *Un point « Divers » était prévu dans l'ordre du jour. Je propose de remettre ce point à plus tard. Pourquoi ? Parce qu'il a déjà été discuté en long et en large, étant donné que le point « Divers » était l'organisation des élections locales, surtout les moyens et les délais pour la publicité électorale. Ce point a déjà été abordé et discuté de part et d'autre tout à l'heure.*

*La question posée par le Parlement était : pourquoi cette limite de 22 heures n'est pas prévue pour les médias sociaux ? Je peux confirmer que c'était la question. Le ministre Collignon a dit qu'il ne voyait aucun moyen de contrôler X, ex-Twitter, ou Facebook pour vérifier si, à 22 heures pile, il y avait silence radio dans tous les médias sociaux. Pendant la commission parlementaire, nous allons continuer à nous pencher sur cette question. Une résolution a été annoncée d'ailleurs, et, le cas échéant, nous allons informer les collègues du Parlement wallon, même si M. Collignon a dit tout à l'heure que le Code de la démocratie locale était voté et qu'il ne serait plus modifié.*

### Désignation de deux vice-présidents

**M. Servaty**, Président du Parlement de la Communauté germanophone. – *L'examen de ce point est reporté à une date ultérieure.*

*Êtes-vous d'accord, chers collègues du Parlement wallon et du Parlement de la Communauté germanophone, que je clôture ici notre séance commune ?*

*Nous avons traité tous les points à l'ordre du jour.*

*Je remercie les députés, les administrations et les interprètes de la société Josten pour leurs services précieux.*

*Si M. Frédéric n'insiste pas pour avoir le tout dernier mot, ce qui est le cas, je clôture cette séance et je remercie tout le monde pour la coopération. Je vous invite au verre de l'amitié, que nous avons bien mérité.*

*Ceci clôt nos travaux de ce jour.*

*La séance est levée.*

*- La séance est levée à 16 heures 38 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Pascal Arimont, Député au Parlement européen (CSP)  
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville  
Mme Patricia Creutz-Vilvoye, Députée au Parlement de la Communauté germanophone (CSP)  
M. Michel de Lamotte, Les Engagés  
M. Gregor Freches, Député au Parlement de la Communauté germanophone (PFF)  
M. André Frédéric, Président du Parlement de Wallonie  
M. Stéphane Hazée, Ecolo  
Mme Anne Kelleter, Ecolo  
M. Karl-Heinz Lambertz, Député au Parlement de la Communauté germanophone (SP)  
Mme Christine Mauel, MR  
M. Alain Mertes, Député au Parlement de la Communauté germanophone (Vivant)  
M. Freddy Mockel, Député au Parlement de la Communauté germanophone (Ecolo)  
M. Robert Nelles, Député au Parlement de la Communauté germanophone (CSP)  
M. Oliver Paasch, Ministre-Président de la Communauté germanophone  
Mme Liesa Scholzen, Députée au Parlement de la Communauté germanophone (ProDG)  
M. Charles Servaty, Président du Parlement de la Communauté germanophone

## ABRÉVIATIONS COURANTES

ASBL	association sans but lucratif
ASE	Agence de stimulation économique
Aves	pôle ornithologique de Natagora
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
BIM	bénéficiaire de l'intervention majorée
COCOF	Commission communautaire française
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRIE	centre(s) régional (-aux) d'initiation à l'environnement
DULBEA	Département d'économie appliquée de l'Université libre de Bruxelles
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KUL	Katholieke Universiteit Leuven (Université catholique de Leuven)
LEADER	Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (programme européen)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
SPI	Agence de développement économique pour la Province de Liège (initialement : Service promotion initiatives)
TEC	Société de transport en commun
ULB	Université libre de Bruxelles
VTT	vélo tout-terrain
WBT	Wallonie Belgique Tourisme (ASBL)
WFG	Wirtschaftsförderungsgesellschaft (Société de développement économique)
ZAWM	Zentrum für Aus - und Weiterbildung im Mittelstand (Centre pour l'éducation et la formation dans les PME)